



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù



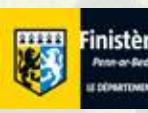
FEUILLE DE ROUTE BAS-LEON

Programme Breizh Bocage 3

Pays d'Iroise Communauté, Communauté de Communes du Pays des Abers, Communauté Lesneven Côte des Légendes et Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Juin 2023

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

PARTIE 1 : CONTEXTE TERRITORIAL

1.1 Présentation des structures animatrices et périmètres des programmes	p.6
1.2 Analyse cartographique globale	p.16

PARTIE 2 : BILAN DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE II

2.1 Zoom sur le Pays d'Iroise Communauté	p.36
2.2 Zoom sur la Communauté de Communes du Pays des Abers	p.38
2.3 Zoom sur la Communauté Lesneven Côte des Légendes	p.40
2.4 Zoom sur le Syndicat des Eaux du Bas-Léon	p.43

PARTIE 3 : FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE 2023-2027

3.1 Analyse de la dynamique locale	p.48
3.2 Périmètre des programmes et actions communes envisagées	p.49
3.3 Focus sur le territoire du Pays d'Iroise Communauté	p.50
3.4 Focus sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers	p.56
3.5 Focus sur le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes	p.60
3.6 Focus sur le territoire du Syndicat des Eaux du Bas-Léon	p.64
3.7 Les acteurs du bocage identifiés	p.66
3.8 Breizh Bocage et les politiques, actions locales	p.69
3.9 Maquette financière 2023-2027	p.71
4.1 Gouvernance	p.75
ANNEXES	p.76

An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there is a large, open field with a dense cluster of trees on the right side. In the middle ground, a farm building with a red roof and several long, low-profile agricultural structures, possibly greenhouses or barns, are visible. The background shows a vast expanse of fields and a line of trees, with a small town or city visible on the horizon under a cloudy sky.

Partie 1 : Contexte territorial



Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon

6

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a été constitué en 1969 afin de répondre aux besoins croissants en eau potable du territoire. Cette collectivité, structure porteuse du SAGE¹, depuis l'Arrêté Préfectoral du 15 février 2007, n'a cessé de s'adapter, d'évoluer, afin de répondre aux attentes des usagers, des collectivités, mais également aux normes réglementaires. La thématique de la protection de la ressource en eau a donc été un axe de travail primordial dès la fin des années 1990. Les opérations de reconquête de la qualité de l'eau se sont matérialisées par une mobilisation des acteurs locaux autour d'une même dynamique, dans les différents programmes BEP² et Contrat de Bassin Versant subventionnés par l'AELB³, la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Finistère, portés par le Syndicat sur le Bassin Versant de l'Aber Wrac'h amont et sur sa totalité depuis 2015. Ainsi des efforts remarquables ont déjà été faits par le monde agricole notamment pour que la qualité des eaux retrouve la conformité⁴ sur le paramètre nitrate.

Depuis 2016, le Syndicat anime le programme Breizh Bocage II sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h, sur une partie du bassin versant de La Flèche et sur les communes de Guilers et Plouzané. Aujourd'hui, il est pertinent de poursuivre ces actions en faveur du bocage à l'échelle de ces territoires notamment sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h pour :

- garantir une stabilité de la qualité des eaux, d'autant plus qu'une prise d'eau se trouve sur ce bassin versant. Elle alimente 36 communes du Bas-Léon et dessert actuellement près de 120 000 habitants.
- renforcer l'efficacité du maillage bocager par une réflexion globale à l'échelle

Partie 1 : Contexte territorial

1.1 Présentation des structures animatrices et périmètres des programmes

des limites hydrographiques,

- répondre aux attentes des acteurs économiques (agricoles, ostréicoles, ...),
- apporter des pistes de gestion durable du bocage et ainsi améliorer la gestion du territoire.

De plus, dans l'optique de couvrir les «zones blanches» dépourvues d'un programme Breizh Bocage sur le SAGE du Bas-Léon, une extension de la stratégie de l'Aber Wrac'h sur une partie du bassin versant de La Flèche a été effectuée ainsi que sur les communes de Guilers et Plouzané. Cette extension s'imbrique sur les limites hydrographiques du bassin versant de la Flèche et de l'Aber Ildut. L'absence de maîtrise d'ouvrage sur ces zones, et conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE du Bas-Léon a incité le Syndicat à se saisir du dossier d'autant plus que le bassin versant de la Flèche est identifié comme prioritaire par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Depuis juin 2014, la présidence du Syndicat a été confiée à Madame Marguerite LAMOUR, Maire de Ploudalmézeau. Les vice-présidences ont été confiées (depuis le 22 septembre 2020) à :

- Monsieur Christophe BELE, Maire de Kernoues, Vice-Président en charge des milieux aquatiques et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bas-Léon.
- Monsieur Guy TALOC, Maire de Tréglonou, Vice-Président en charge de l'eau potable.
- Monsieur Gilles MOUNIER, Maire de Saint Renan, Vice-Président en charge des espaces terrestres.

1 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

2 Bretagne Eau Pure

3 Agence de l'Eau Loire-Bretagne

4 -18 jours de dépassement du seuil des 50 mg/l NO3



Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) a été créée en 1994 par arrêté préfectoral. Elle a pour objet d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace dans l'environnement rural et littoral qui la compose.

Forte de 14 communes aux réalités naturelles et économiques différentes (des communes littorales au nord, à la voie rapide N 12 au sud), la CLCL gère depuis 2016 le programme Breizh Bocage, porté auparavant par le SEBL, sur son territoire, et contribue ainsi à la remise en valeur d'un patrimoine naturel et économique au service de l'environnement et de l'agriculture.

Le territoire de la CLCL est traversé par deux cours d'eau principaux, le Quillimadec et l'Alanan, se jetant tous les deux dans l'anse de Guissény. Fortement marqué par le phénomène des algues vertes qui se déposent sur son littoral, dans la baie de Guissény principalement, la CLCL porte un défi majeur de reconquête de la qualité de ses eaux. Le programme Breizh Bocage participe de cet effort environnemental porté par la communauté et au service duquel les multiples acteurs du territoire sont appelés à se mobiliser collectivement.

Le périmètre d'action Breizh Bocage porté par la CLCL, est donc constitué des bassins versants du Quillimadec et de l'Alanan (9 762 ha) tels que délimités dans la disposition 10A-1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-207, ainsi que des territoires des communes de la CLCL tout ou partiellement hors du BV Quillimadec-Alanan, à savoir Kerlouan, Plounéour-Brignogan-Plages, Plouider, Goulven et Saint-Méen (5 244 ha supplémentaires).

La CLCL est présidée depuis 2020 par Mme Claudie Balcon, maire de Lesneven, appuyée par M. René Paugam et M. Pierre Guizou, vice-présidents en charge de la commission environnement.

Bassins versants du Quillimadec et de l'Alanan



La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) a été créée le 18 juin 1993. Elle s'étend sur un territoire de 271 km² et regroupe 13 communes pour environ 40 000 habitants.

Ses compétences ont évolué au cours du temps, elles couvrent aujourd'hui de nombreuses thématiques telles que :

- L'aménagement et le développement économique
 - La gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et la préservation de l'environnement
 - Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la politique de l'habitat
 - Les mobilités
 - Le logement social d'urgence
- ...

La CCPA, via un service de voirie mutualisée, intervient également pour le compte des communes sur les routes communales.

Concernant l'environnement, la Communauté de Communes intervient sur différents domaines : les déchets, les espaces naturels, Natura 2000, l'eau et les milieux aquatiques, le SPANC.

La CCPA est actuellement engagée dans un contrat unique EAU 2020-2025, piloté par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, structure animatrice du

10

Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) du Bas-Léon. Dans le cadre de ce contrat, des initiatives sont entreprises pour sensibiliser les agriculteurs de la région et des travaux de réhabilitation des milieux aquatiques sont effectués.

L'investissement de la Communauté de Communes du Pays des Abers dans la création et la préservation du bocage remonte à 2009, période à laquelle elle réalisait des diagnostics-actions et travaux de talutage, hors dispositif Breizh bocage. Puis, à partir de 2011 et jusqu'à aujourd'hui, la CCPA s'est appuyée sur le programme Breizh Bocage pour amplifier son action au service de la qualité de l'eau.

M.Jean-François Treguer, qui exerce également les fonctions de maire de Lannilis, préside la CCPA depuis 2020. Il est soutenu par huit vice-présidents, dont Roger Talarmain, maire de Plouguin et responsable des commissions biodiversité et environnement.



Pays d'Iroise communauté est la plus ancienne communauté de communes du Finistère. Née d'une volonté de rassembler les communes afin de mutualiser leurs moyens pour élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent. Elle a été créée en 1992 à partir du SIVOM de Saint Renan, alors composé de 11 communes.

Depuis, elle regroupe 19 communes sur 317 km² dont 205 km² de surface agricole utile (SAU). Elle compte plus de 200 agents aux compétences multiples:

- cohésion sociale et santé,
- aménagement et habitat,
- communication, culture et prospective,
- déchets, énergie, climat,
- développement économique,
- ressources et moyens,
- tourisme et nautisme,
- eau et assainissement,
- mobilités, voirie et bâtiments,
- milieux aquatiques et biodiversité.

Concernée par la qualité de l'eau du territoire, la communauté de communes porte depuis 1998, des actions en faveur de l'environnement. En 2005, elle inscrit ces actions dans un premier contrat de bassins versants. A ce jour, un suivi est réalisé à l'échelle collective du Bas Léon via un contrat de territoire unique.

12

Pays d'Iroise Communauté soutient la création de linéaire bocager depuis 2004 via un dispositif financier inclus historiquement dans le programme paysager de la charte de l'environnement. En 2007, sur le territoire du Pays d'Iroise, le Syndicat des Eaux du Kermorvan porte le premier programme Breizh Bocage. Depuis 2015, c'est la CCPI qui gère le programme Breizh Bocage sur l'ensemble du territoire pour répondre aux enjeux de qualité des eaux de surface et de qualité des eaux de baignade.

Le périmètre d'intervention du programme couvre 17 communes du Pays d'Iroise Communauté et partiellement 2 communes du Pays des Abers (Plouguin et Saint Pabu). Il couvre une superficie de 293km², composé de 7 bassins versants DCE.

Depuis 2001, la présidence de la CCPI est confiée à Monsieur André TALARMIN, Maire de Plouarzel. Il est entouré de 10 vice-présidents, dont Monsieur Lucien KEREBEL, 10ème vice-président milieux aquatiques et biodiversité.



Les bassins versants : Le Kouer ar Frout, Le Ploudalmézeau, Le Landunvez, L'aber Ildut, Les côtiers du Kermorvan, Le Kermorvan





Le Schéma d'Aménagement des Eaux du Bas-Léon

Le Bas-Léon, une échelle pertinente :

Le périmètre du SAGE du Bas-Léon s'étend sur 56 communes et 7 Communautés de communes dont 3 principales (Pays d'Iroise Communauté, Communauté de communes du Pays des Abers et Communauté Lesneven Côte des Légendes) couvrant la totalité du territoire du Syndicat. D'une superficie de 910 km², avec 800 km de cours d'eau et 412 km de côte, le SAGE comporte également 18 masses d'eau différentes dont 6 cours d'eau principaux : Le Kermorvan, l'Aber Ildut, l'Aber Benoît, l'Aber Wrac'h, le Quillimadec et la Flèche. La quasi-totalité de ce périmètre prend en compte les orientations du Scot du Pays de Brest où les trames vertes et bleues ont été identifiées.

14

Des enjeux clairement identifiés :

Plusieurs orientations du SAGE sont étroitement associées aux notions de continuités écologiques et de préservation des milieux. En adéquation avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, plusieurs axes prioritaires ont été définis afin de :

- Réduire les flux de nutriments,
- Rétablir la libre circulation des espèces migratrices et des sédiments,
- Préserver l'équilibre écologique des milieux naturels, aquatiques, littoraux et favoriser l'aménagement de l'espace,
- Restaurer la qualité bactériologique des masses d'eau littorales et estuariennes,
- Gérer les risques,
- S'assurer de la coordination de l'organisation des maîtrises d'ouvrage sur tout le territoire.

- Intégrer les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme,
- Sensibiliser à l'entretien des éléments du bocage,
- Inciter à la mise en place de programmes bocagers.

Les rôles du bocage attribués par le SAGE sont de limiter les apports de phosphore d'origine agricole, de limiter le transfert des micropolluants vers les milieux, de réduire les apports microbiologiques d'origine agricole, de limiter l'érosion des sols et l'envasement des zones conchyliologiques et d'améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural.

Les 64 dispositions sont décrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le règlement du SAGE, avec des enjeux forts identifiés notamment en matière de fonctionnement des milieux. Ces documents sont importants car ils ont une portée juridique. Les collectivités doivent prendre en compte ces orientations dans leurs documents d'urbanisme.

Globalement les objectifs du SAGE en lien avec cette thématique sont de préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et des cours d'eau, de favoriser les connexions entre le littoral du Léon et la vallée de l'Elorn et de promouvoir des pratiques culturelles favorables aux Trames Vertes et Bleues (TVB).



1.2 Analyse cartographique globale

L'ensemble des données sur le maillage bocager du Bas-Léon a pu être synthétisée. Plusieurs cartes ont ainsi été produites notamment sur la densité et la longueur du réseau. D'ailleurs par ce travail, on constate que les têtes de bassins versants constituent une trame bocagère intéressante (Est / Ouest) mais que la connectivité est à renforcer notamment sur la commune de Ploudaniel. Afin de diffuser ces informations, 3 atlas ont été réalisés pour les principaux EPCI du territoire (CCPA, CLCL, CCPI).

16



Atlas cartographique transmis aux EPCI

Dans le cadre d'un appel à projet régional sur les continuités écologiques (via des fonds FEDER, FEADER, Région Bretagne, Contrat Nature), le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a sollicité Hugues Boussard de l'UMR BAGAP INRAe afin d'analyser les trames vertes dans leurs globalités (bocage/forêt, prairie et zone humide) via une méthodologie innovante, d'effectuer des analyses «multi échelle» (= du grand paysage à la parcelle) et de produire des données pertinentes pour les prochaines actions de terrain. L'ensemble de ces résultats figure dans différents rapports et atlas cartographiques.

Les Ecopaysages ou les grands ensembles paysagers:

A partir des cartes suivantes, on constate que le territoire est majoritairement composé (à 76%) des 2 écopaysages «prairie dominante» et «culture dominante». Les écopaysages sont l'expression de zonages multi-échelles et homogènes du point de vue des utilisations du sol. Ces zonages sont également l'expression de milieux ayant du sens pour la biodiversité et sont donc un outil d'aide à l'aménagement du paysage. Une méthodologie basée sur la caractérisation des utilisations du sol via le calcul de métriques paysagères de composition et de configuration d'une part, et d'une classification des pixels d'autre part. **Cette forte imbrication des écopaysages de milieux prairial et culture formant une spécificité territoriale favorable à la biodiversité est à conserver.**

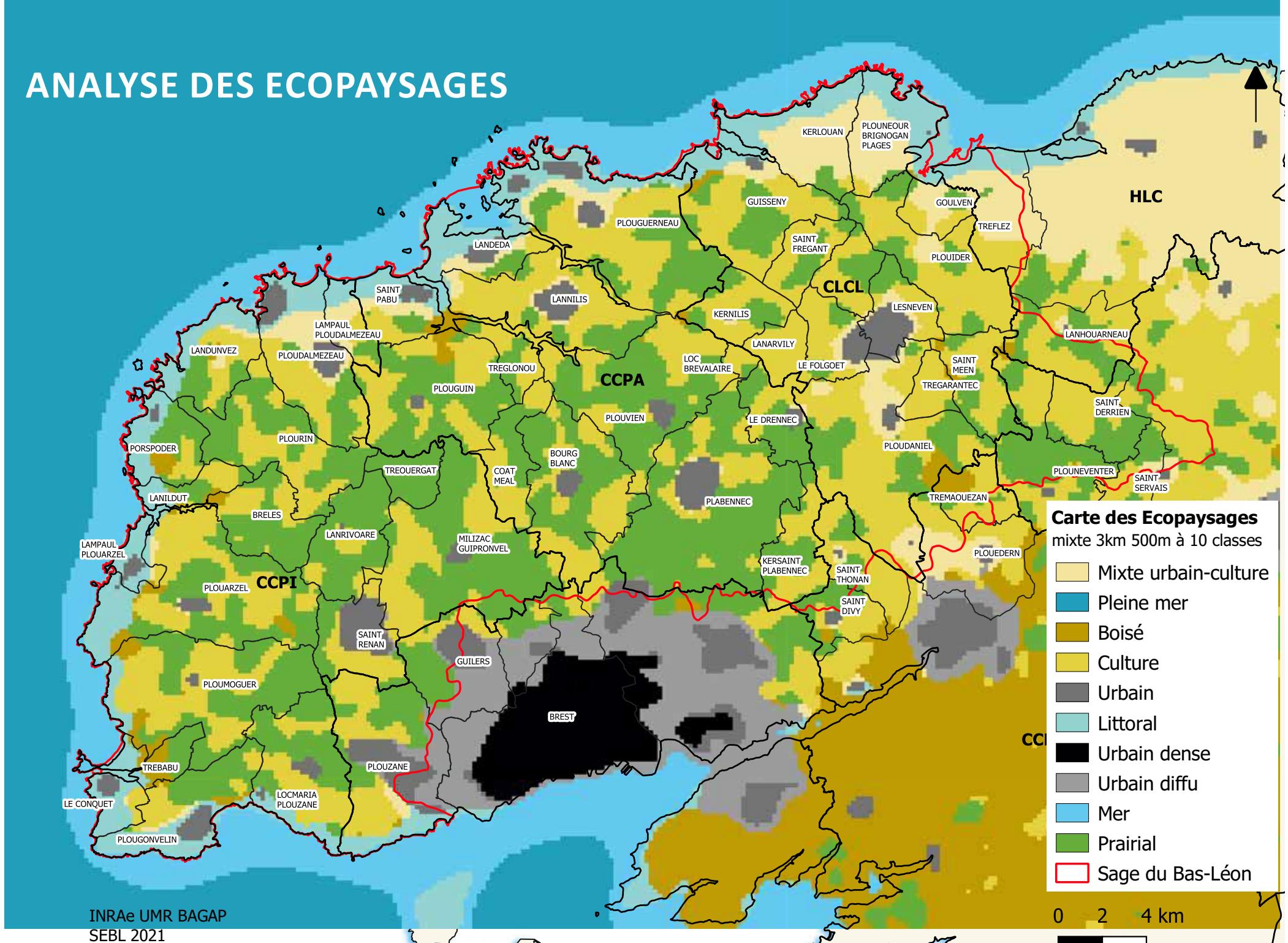
Notons enfin la présence significative de l'écopaysage "mixte urbain culture" correspondant essentiellement à la zone nord-est légumière qui peut s'expliquer par un habitat très dispersé avec de nombreuses dessertes.

le Grain Bocager ou le microclimat des éléments boisés

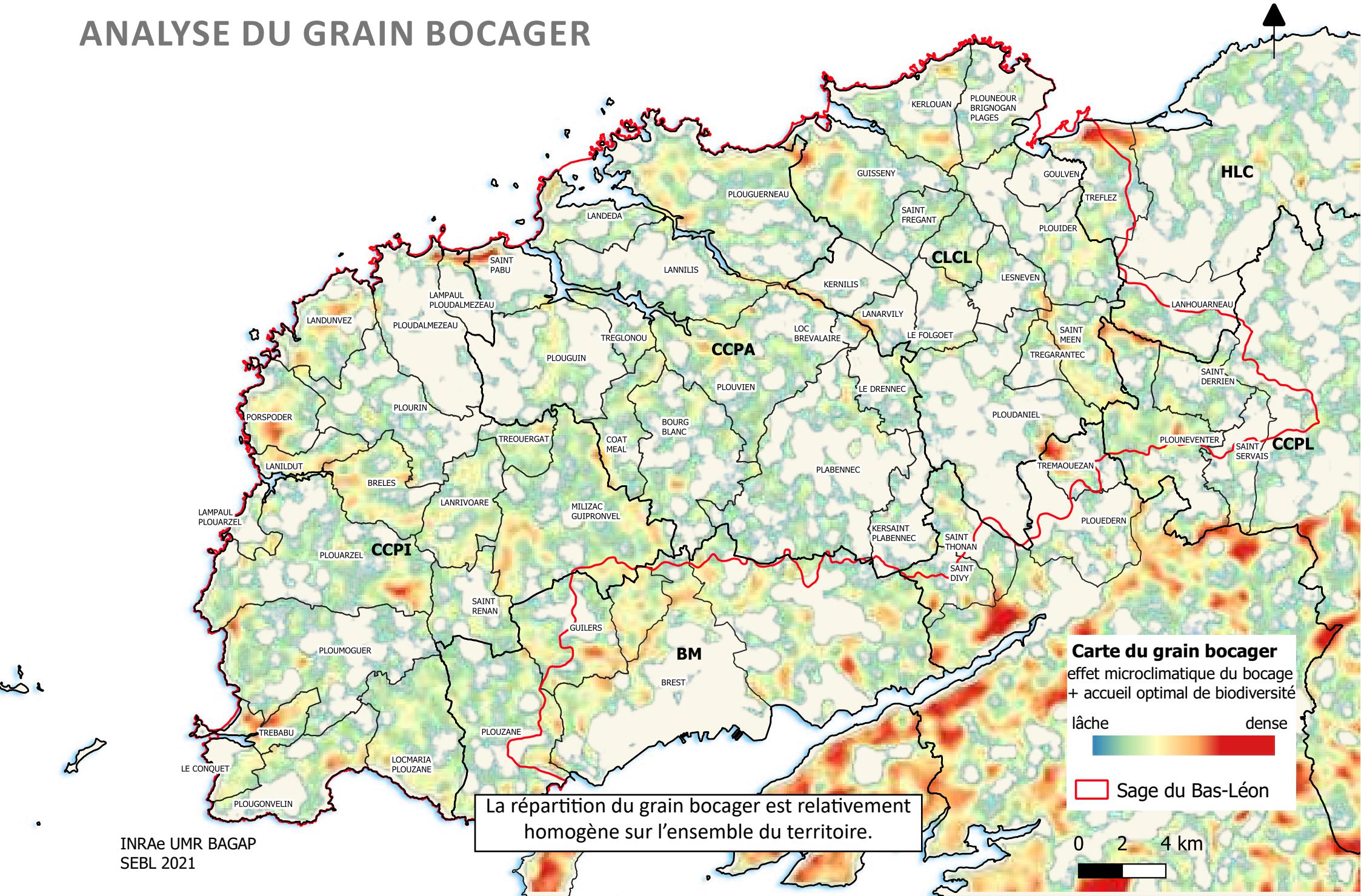
Le Grain Bocager est l'expression d'effets microclimatiques dû à la composition et la configuration des éléments boisés (en particulier les haies). En effet, les arbres ont des effets locaux sur les températures, le gel, l'ombrage à des distances allant jusqu'à 10 fois leur hauteur. Des études récentes (projet Bocage-Léguer) montrent que couplé à la qualité des haies, un indice de Grain inférieur à 0.3 est nécessaire à la présence d'espèces inféodés aux milieux bocagers (carabes forestiers en particulier). Cette valeur varie selon la façon dont le réseau de haies est cartographié.

On constate que la répartition du grain bocager est relativement homogène sur l'ensemble du territoire. **La valeur du grain indique un enjeu de gestion durable du maillage existant.** A l'échelle du Bas-Léon, son emprise spatiale couvre plus de 70 % du territoire avec de fortes continuités apparentes. Cela représente une densité bocagère tout à fait notable (même en Bretagne). Pour comparaison, le grain bocager calculé sur le bassin versant de la Vallée de la Seiche couvre à peine 15% du territoire, et surtout, présente des discontinuités très importantes.

ANALYSE DES ECOPAYSAGES



ANALYSE DU GRAIN BOCAGER



ANALYSE PAYSAGÈRE DU BAS-LEON

 Périmètre du SAGE du Bas-Léon

ENTITÉS PAYSAGÈRES

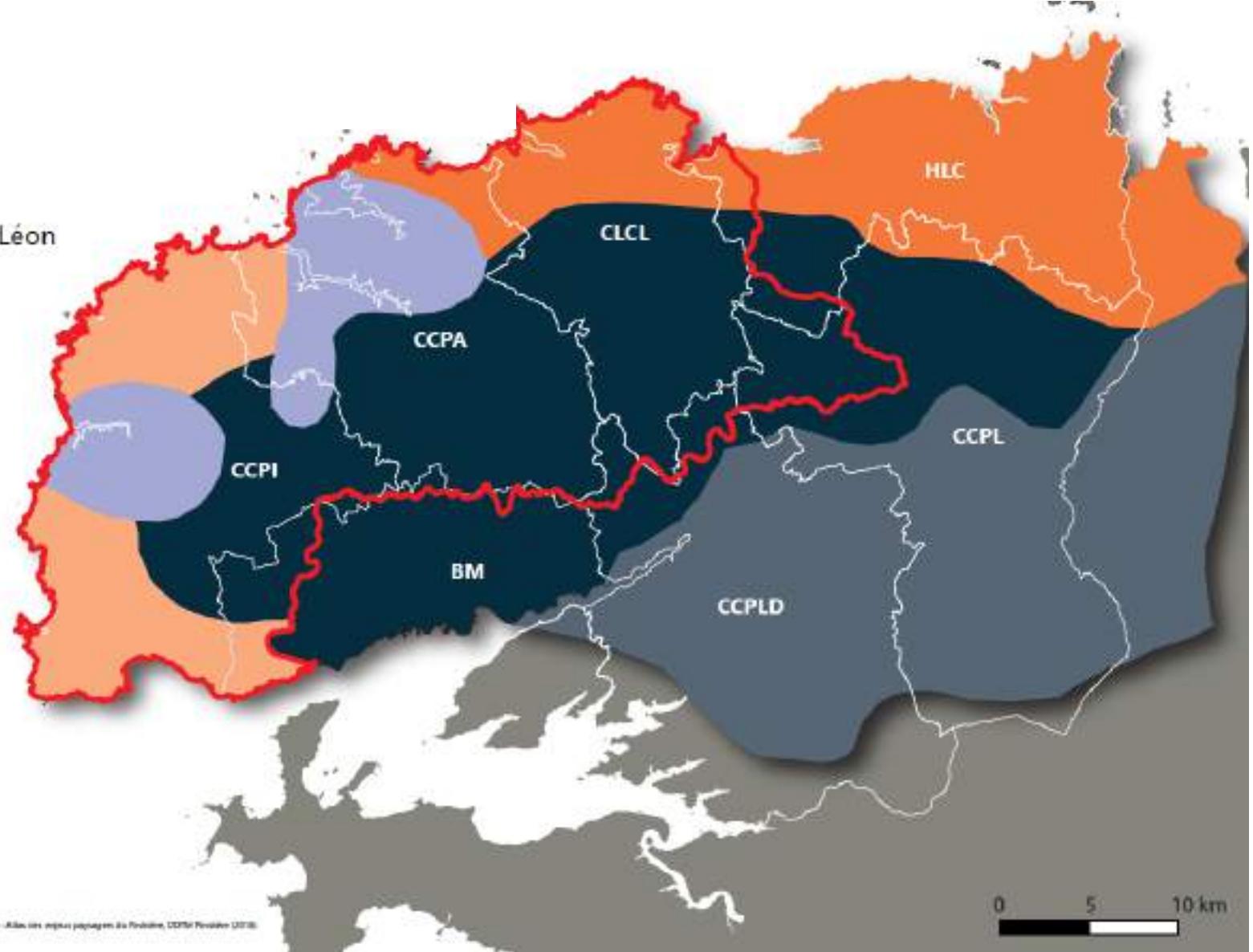
 Le plateau Léonard

 Les Abers

 Le plateau Léonard littoral

 Les marches de l'Arrée

 Le Léon légumier



Source : Atlas des enjeux paysagers de la Bretagne, CDTB Bretagne (2018)

0 5 10 km

« Le plateau Léonard représente l'entité paysagère dominante avec un relief doux, entrecoupé par des vallées qui le ponctuent. Façonné par une agriculture spécialisée dans la production de polyculture-élevage (lait-porc), il s'agit d'un paysage largement ouvert renforcé par une trame bocagère large, par endroits à l'état résiduel. Le paysage Léonard a subi des modifications significatives dues au remembrement. Établie il y a plusieurs décennies, cette réorganisation parcellaire a affaibli la densité du bocage qui s'associe à de vastes parcelles agricoles offrant de larges panoramas. Le maillage bocager dominant est constitué de talus hauts et abrupts souvent recouverts d'une végétation basse. Les productions de grandes cultures, de viande bovine et de volailles sont réparties de façon diffuse sur tout le territoire.

Au nord-est, la plaine légumière est une plateforme littorale ouverte qui surplombe le plateau Léonard. Les parcelles, généralement organisées en lanières, sont occupées par une agriculture maraîchère de plein champs. Le bocage a davantage

été conservé sur la frange littorale pour sa fonction de brise-vent mais compte-tenu des pressions climatiques, la hauteur des haies est limitée. On relève une densité importante d'exploitations liées à l'élevage et notamment hors-sol, qui permettent de développer une forte valeur ajoutée par hectare. L'urbanisation s'est principalement développée le long des axes routiers et au plus près de la mer.

Les Abers marquent largement le territoire par un chevelu hydrographique important qui se développe jusqu'à l'intérieur des terres. L'activité agricole s'étend souvent au plus près des cours d'eau principaux et affluents. Ceux-ci sont généralement bordés par un mince cordon boisé appelé ripisylve, puis doublé par des prairies.

Lorsque les versants sont escarpés, les boisements remplacent les prairies et le paysage des Abers gagne en envergure.

Le climat hyper-océanique, caractérisé par des vents constants, des précipitations régulières et des températures douces, explique la présence des talus d'une hauteur pouvant aller jusqu'à deux mètres pour protéger les cultures. Dans certains

secteurs, l'arasement des talus créé une ouverture progressive du paysage agricole en particulier sur les communes littorales comme Plouguerneau.

Dans les terres, les bourgs s'étendent de façon concentrique avec des hameaux détachés, composés le plus souvent d'exploitations agricoles avec des maisons individuelles associées à cette activité. Les communes littorales se sont déployées

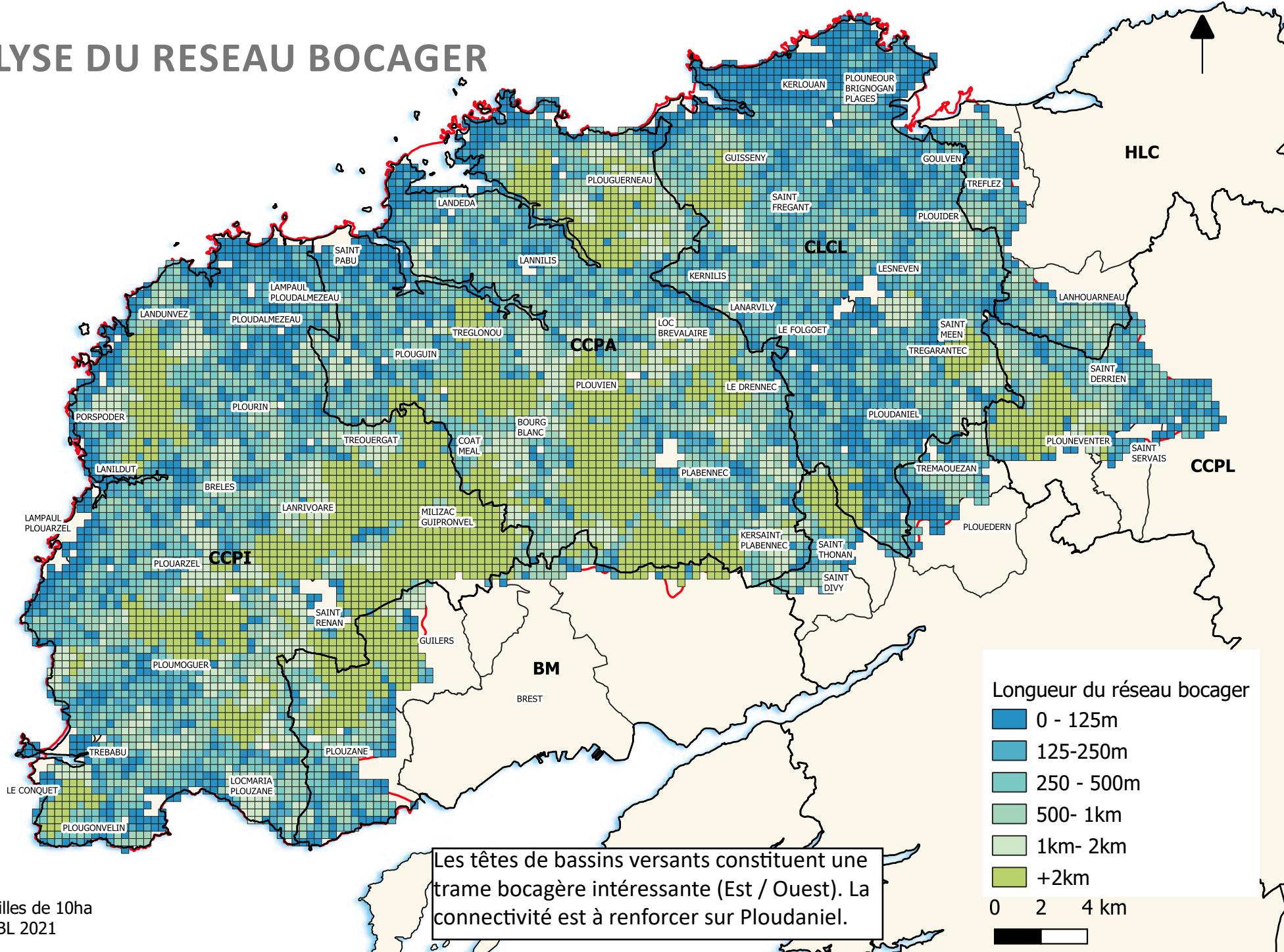
plutôt de façon multipolaire, avec le bourg ancien en retrait dans les terres et une seconde zone urbanisée sur le littoral.»

La moyenne départementale de la densité bocagère est estimée à 88 ml/ha sur l'ensemble du Finistère (DRAAF Bretagne 2008). Selon la cartographie réalisée dans le cadre du programme Breizh Bocage 2 et des dernières données IGN, **la densité moyenne du maillage bocager du Bas-Léon serait de 96,7 ml/ha.**

En terme de densité, on constate une hétérogénéité du maillage bocager. Sur le littoral vers Plouguerneau-Guissény et entre Milizac-Guipronvel et Landunvez, le maillage semble beaucoup plus dense que la moyenne départementale. Cette densité s'explique notamment par la forte présence de talus nus. Les autres zones à forte densité se trouvent le long du chevelu des 2 abers et en tête de bassins versants. A l'inverse, vers Ploudalmézeau, Ploudaniel et le littoral nord, la densité bocagère reste très faible.

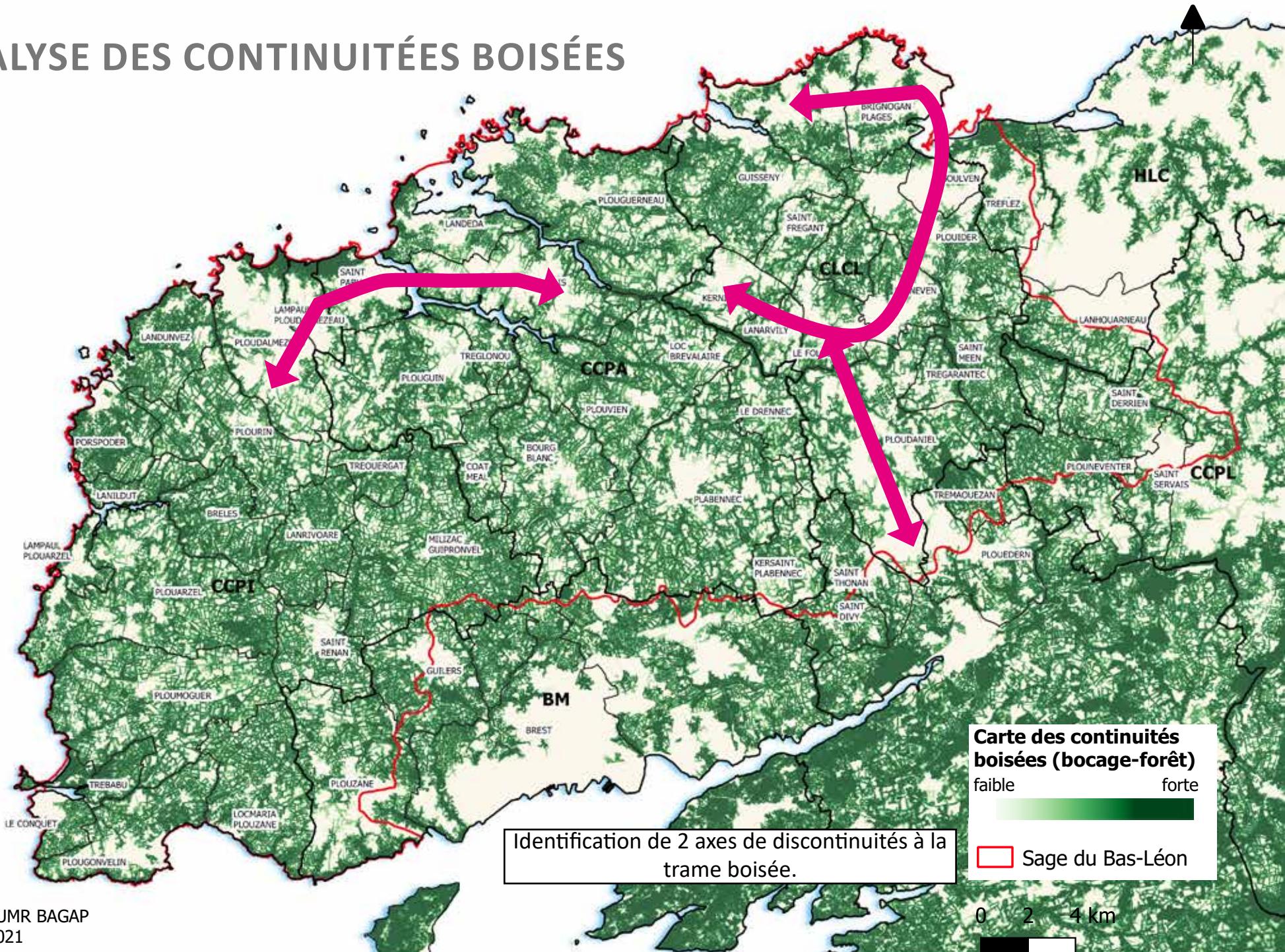
Pour analyser de façon complète les corridors écologiques, il était pertinent d'identifier la longueur moyenne du réseau de haie / talus. Plus le réseau est dense, plus il paraît être fonctionnel pour la biodiversité. On constate plusieurs «pôles d'intérêts» qui sont : le sud de Plouvien et Plouguerneau, Landunvez et Milizac , Lanrivoaré et enfin vers Guissény et Saint Méen.

ANALYSE DU RESEAU BOCAGER



ANALYSE DES CONTINUITÉS BOISÉES

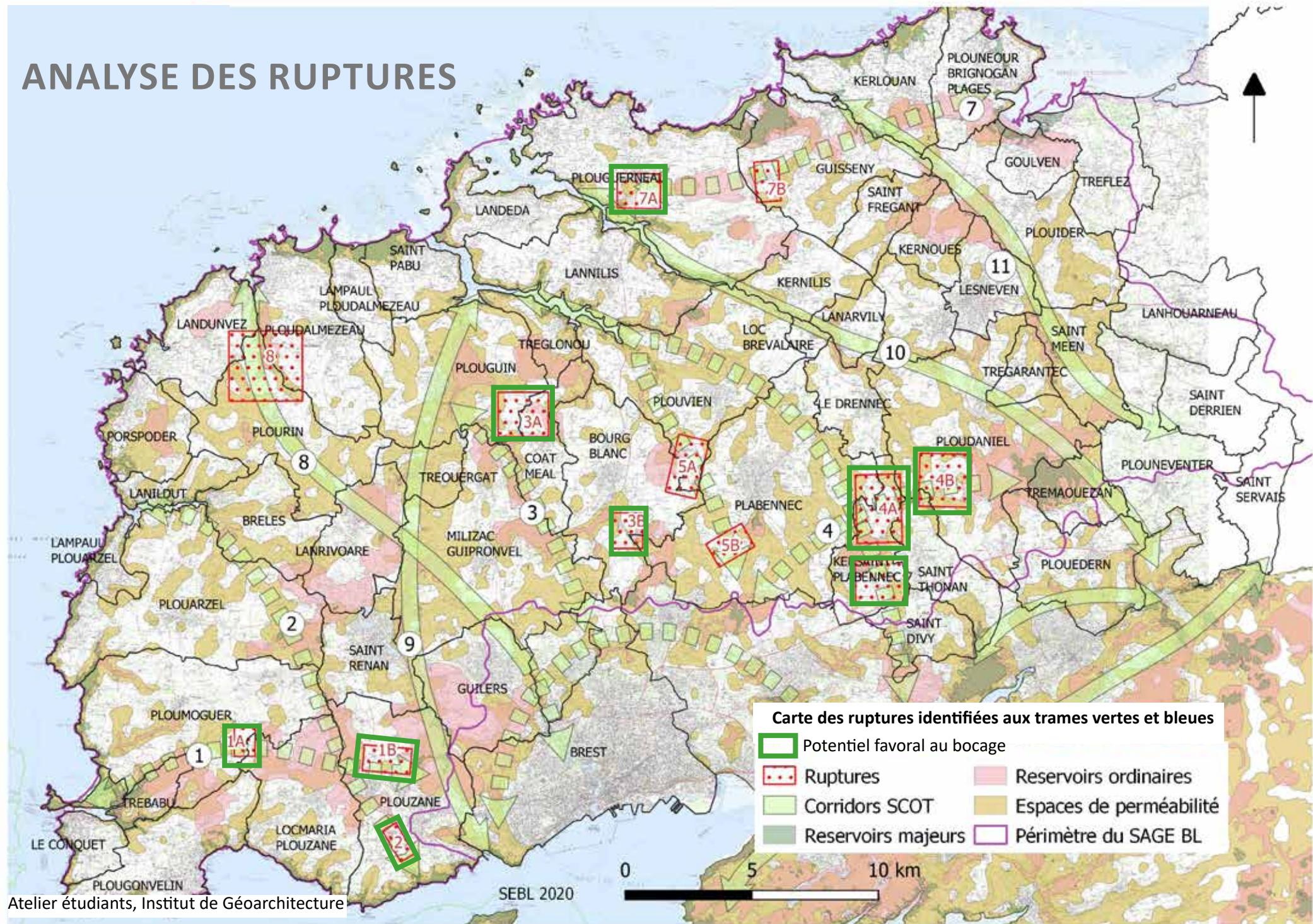
24

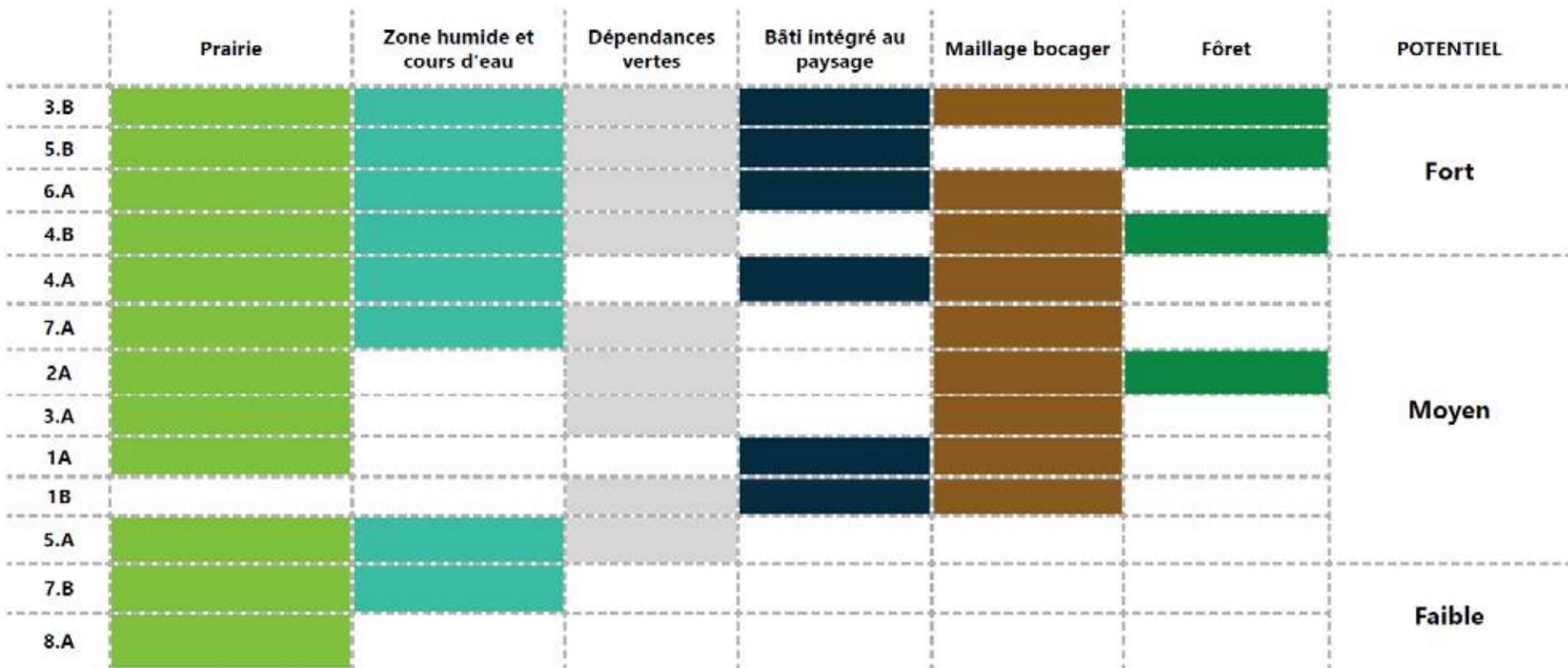


Les continuités boisées peuvent être définies comme étant des éléments boisés dont la valeur du grain bocager est particulièrement dense. Les coléoptères carabiques des milieux boisés en sont une espèce représentative et jouent la fonction de régulation biologique. Globalement, nous percevons une couverture potentielle très importante du territoire par les espèces inféodées aux milieux boisés. Par contre des zones "blanches" persistent et qui ne sont pas seulement le fait de zones urbaines mais également de zones de grandes cultures. Ces zones pourraient faire l'objet de travaux de densification du maillage bocager dans les prochaines années. Une extraction des données du grain bocager précise les zones à enjeu pour le déploiement d'une gestion durable des haies. Enfin, d'après l'analyse des clusters des zones boisées, seule les zones situées au nord du territoire sont isolées des autres surfaces boisées. Il y a donc un enjeu fort de continuité sur les bassins versants de la Flèche et du Quillimadec.

Ainsi les données produites par l'INRAe et l'Institut de Géoarchitecture sont complémentaires. Elles permettent de mieux cibler les enjeux sur le territoire et sont utiles pour plusieurs acteurs (service urbanisme des EPCI et communes, service environnement, techniciens bocage, techniciens milieu aquatique, agriculteurs, ...).

ANALYSE DES RUPTURES



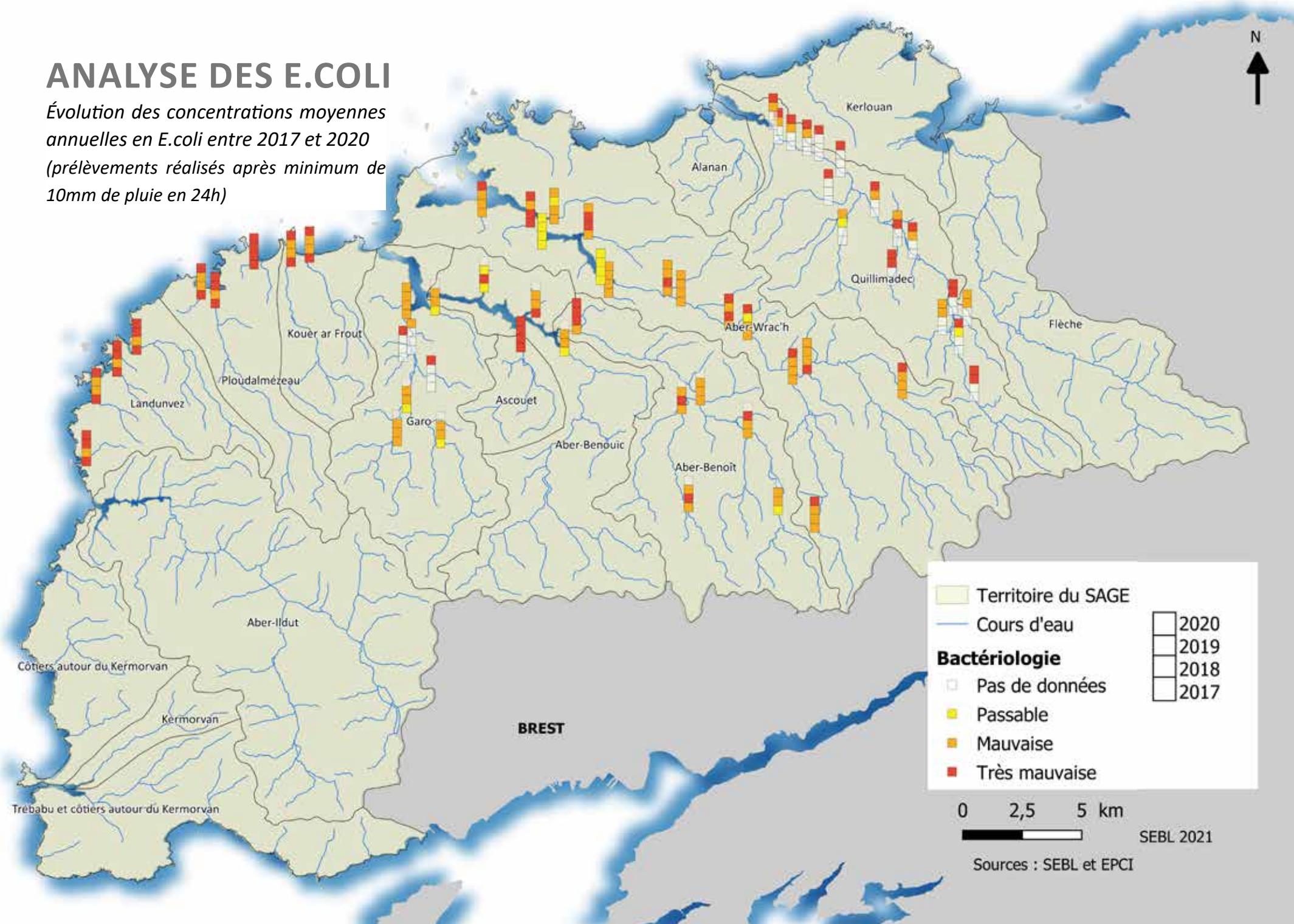


27

« Les zones de ruptures ne sont pas lieux comprenant un passage d'une petite (zone d'activité), soit par la réduction très étendues. Si on suit l'axe du corridor, vallée assez encaissée à une autre par extrême, voir la disparition, des zones la majorité des zones (9/13) font moins l'entremise d'un espace de plateau, occupé humides le long du cours d'eau avec peu de 500 mètres, aucune des 4 autres ne essentiellement par des parcelles agricoles d'autres éléments favorables à la continuité dépassent vraiment les 1000 mètres. De avec une trame bocagère souvent lâche écologique.» selon le rapport d'étude des ce fait, les espaces à prendre en compte (8/13). Les autres (5/13) correspondent à étudiants de l'institut de Géoarchitecture pour les travaux de remise en état de la des ruptures de la continuité écologique dans le cadre d'un atelier (via AAP régional trame verte sont relativement limités. La au niveau de l'axe d'une vallée soit par la des continuités écologiques du Bas-Léon). plupart des ruptures correspondent à des présence d'une vaste zone artificialisée

ANALYSE DES E.COLI

Évolution des concentrations moyennes annuelles en E.coli entre 2017 et 2020 (prélèvements réalisés après minimum de 10mm de pluie en 24h)



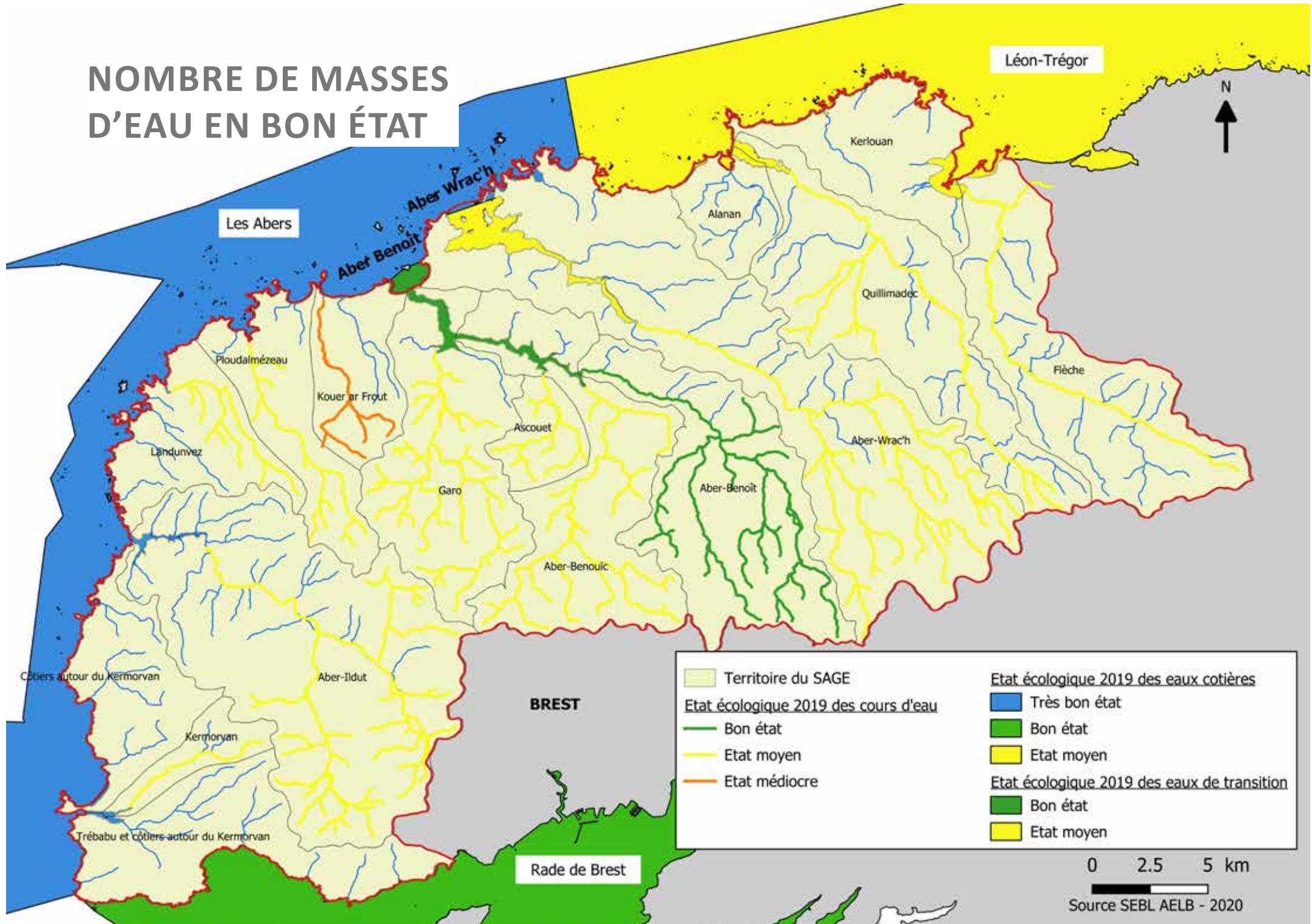
Carte d'analyse des concentrations moyennes d'E.Coli:

Dans les cours d'eau, les classes de valeurs seuils d'E.coli sont issues du Système d'Evaluation de Qualité de l'eau (grille d'évaluation SEQ-Eau de l'Agence de l'Eau). La carte présente les données liées au suivi réalisé par le SEBL après pluies (périodes à risque > 10 mm en 24h).

Les résultats sont très variables d'un bassin à un autre et souvent même d'un prélèvement à un autre. On constate toutefois l'utilité de former un maillage bocager plus fonctionnel sur l'ensemble des ces masses d'eaux

QUALIFICATION	Classe de qualité
Très bon état	< 20 UFC/100ml
Bon état	20-200 UFC/100ml
État moyen	200-2000 UFC/100ml
Mauvais état	> 2000 UFC/100 ml
Très mauvais état	> 20 000 UFC/100ml

NOMBRE DE MASSES D'EAU EN BON ÉTAT



Nombre de masses d'eau en bon état

L'état écologique est un indice permettant d'apprécier l'état global des masses d'eau (cf objectifs SDAGE p.14). Il est calculé en fonction de l'état physico-chimique et de l'état biologique, ainsi qu'à l'aide des éléments hydromorphologiques d'une masse d'eau.

Cet indicateur est actualisé tous les 3 ans par l'AELB. La dernière évaluation de l'état des eaux a été réalisée en 2019 avec les données issues des réseaux de mesures de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les masses d'eau DCE.

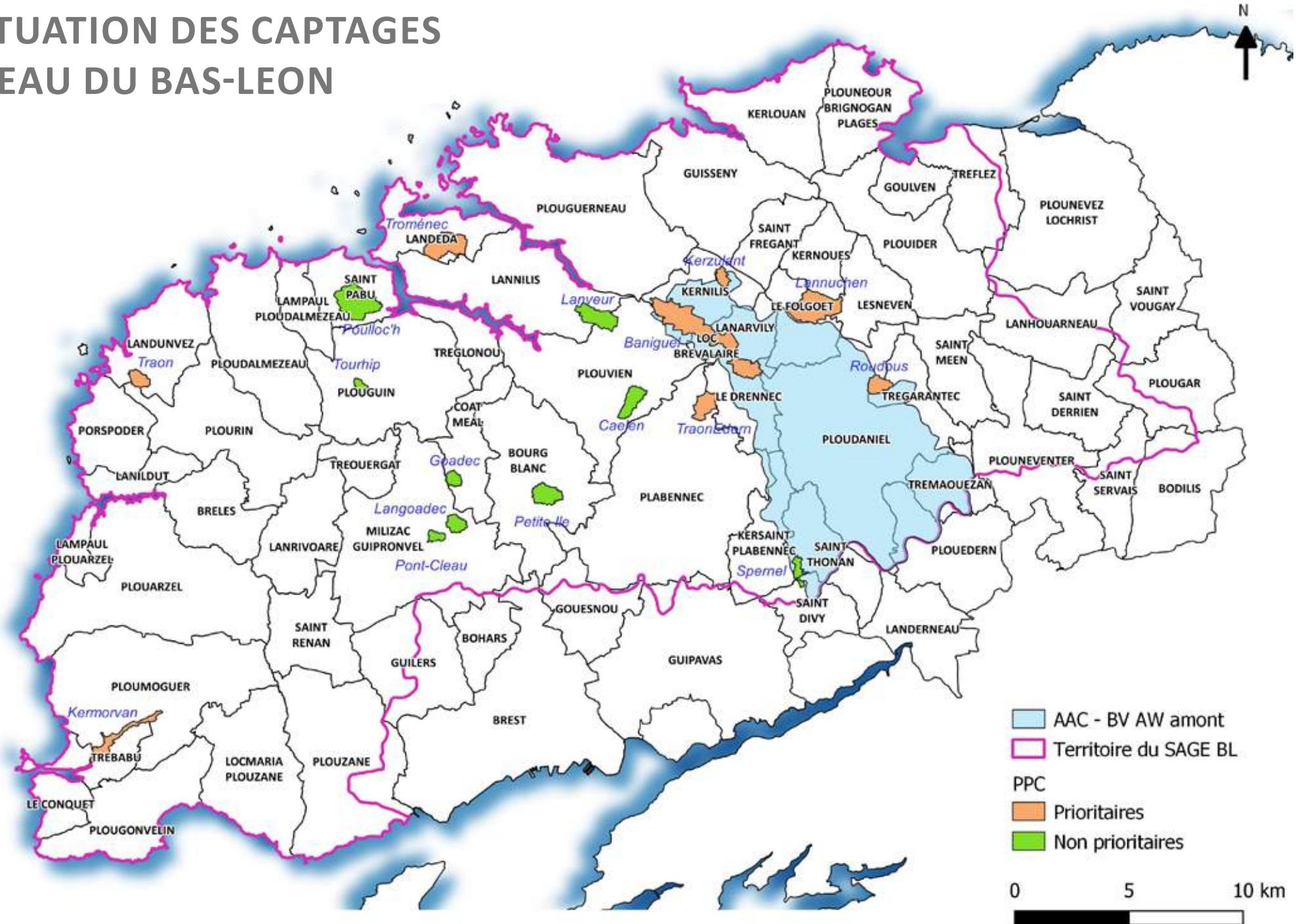
En 2019, seule 4 sur 17 masses d'eau du Bas-Léon obtiennent un bon état écologique (hors masse d'eau souterraine).

31

Ainsi, le bocage par ses atouts d'infiltrations, de peigne, de stockage et de ralentissement des écoulements est un élément important à renforcer sur l'ensemble de ces masses d'eaux. De plus, dans un contexte de changement climatique (sécheresses plus fortes), le renforcement du maillage de haies (via la formation d'un micro climat favorable et le stockage de l'eau dans le sol) devient un axe majeur à développer sur le territoire.

SITUATION DES CAPTAGES D'EAU DU BAS-LEON

32



Situation des captages d'eau du Bas-Léon :

Un enjeu majeur pour la qualité d'eau persiste sur ce territoire puisqu'une prise d'eau potable (Kernilis) et plusieurs captages s'y trouvent alimantants près de 120 000 habitants. Plusieurs périmètres de protection de captage (PPC) ont été défini comme prioritaires notamment sur les communes du Pays d'Iroise (Kermorvan et Traon), et le long du bassin versant de l'Aber Wrac'h. Ainsi la création de « zones filtrantes » autour des captages favorisant la filtration et l'infiltration des eaux afin d'alimenter les nappes en quantité et en qualité suffisantes serait pertinente. De plus, certaines communes envisagent la possibilité de ré-ouvrir d'anciens captages. Ces nouveaux périmètres de protection devront faire l'objet d'une attention particulière pour la création de talus ou de plantation de haies. Cette attention devra également se poursuivre sur les communes situées en amont de la prise d'eau du bassin versant de l'Aber Wrac'h.



Partie 2 : Bilan du programme Breizh Bocage II

Bilan des animations réalisées de 2016 à 2022 :

- Plusieurs journées ont été organisées comme des «Rendez-vous bout de champ», des journées de formation ou encore des visites de site.
- Participation régulière aux animations réalisées par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon

36

L'intégration du bocage dans les documents d'urbanisme :

- Le PLUi du Pays d'Iroise Communauté réfère tous les boisements, haies, arbres présents sur son territoire (publication prévue en 2025).
- La CCPI a été sélectionnée à l'appel à projet national « plan paysage » en 2017. Ce dernier a été validé et approuvé par délibération le 14/12/2022.

Année	Plantation						Talutage			
	A plat	Sur nouveau talus	Sur ancien talus	Restauration de haie	Restauration de haie sur talus existant	Restauration de haie et de talus	Restauration de talus	Talus nus	Talus plantés	Restauration de haie et de talus
2017	3490	1485	0	148	0	0	0	1733	1485	0
2018	2788	2218	0	91	0	0	0	1570	2218	0
2019	2940	2992	0	0	0	0	0	1494	2992	0
2020	2662	991	0	0	0	0	0	42	991	0
2021*	5192	1081	0	393	0	0	0	312	1081	0
2022*	4988	1766	0	0	0	0	0	655	1766	0
Total	22 060	10 533	0	632	0	0	0	5 806	10 533	0
Total	33 225						16 339			

*Longueurs prévisionnelles
92 bénéficiaires au total.

2.2 Zoom sur la Communauté de Communes du Pays des Abers

Partie animation :

Le plan local d'urbanisme intercommunautaire de la CCPA a été finalisé en 2020. En intégrant les haies, il permet de renforcer leurs protections.

Afin d'améliorer la gestion du bocage existant, le technicien a travaillé principalement sur 3 aspects : les MAEC entretien des haies, la formation à des techniques de gestion et enfin l'entretien des haies de bords de route.

Entre 2015 et 2022, le technicien a fait la promotion des MAEC HA et a été amené à réaliser des diagnostics et à apporter des conseils sur les travaux à mener. Cela a permis d'atteindre 17 382 mètres linéaires de haies engagées dans des mesures d'entretien durable du bocage sur le territoire de la CCPA sur la période 2015-2022. Le technicien a participé aux discussions concernant la mise en place du nouveau PAEC.

En 2018, la CCPA a organisé une formation en portant sur l'entretien durable des haies. Elle a permis d'informer des agriculteurs et des agents communaux.

Un travail important sur la gestion du bocage de bord de route a été effectué par la stagiaire Emmanuelle GAYET en 2018. Après avoir réalisé un inventaire exhaustif et une caractérisation du bocage de Coat-Méal et Kersaint-Plabennec, un élu de chaque commune a pu être sensibilisé à la gestion adaptée et au principe de plan de gestion communal. Cela n'a pas abouti à

des mesures concrètes mais le projet reste ouvert sur Coat-Méal.

En parallèle de ce travail, un chantier test de gestion adaptée a été fait sur la commune de Plabennec en 2018. Afin d'obtenir un coût de référence pour un chantier complet (coupe, broyage, évacuation), la CCPA a fait intervenir une entreprise sur 1 journée puis a suivi l'évolution de la haie. Un chantier test a également été mis en place sur la véloroute pour estimer le temps et les moyen nécessaire à ces travaux et de la gestion durable a été mise en place autour du centre technique communautaire.

Au-delà de la communication à destination des acteurs directement concernés par Breizh Bocage, La CCPA a également mis à jour son site internet en 2017 et y a intégré des informations sur son bocage pour promouvoir le programme Breizh Bocage et les haies en général auprès du grand public. Le technicien a également travaillé un nouveau panneau de valorisation des travaux bocagers qui permet d'intégrer les affiches réglementaires de publicité de l'utilisation de fonds européens. Il est plus visible de loin et permet ainsi une meilleure communication.

La CCPA a réalisé **37,5 km** de travaux, répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Année	Plantation						Talutage			
	A plat	Sur nouveau talus	Sur ancien talus	Restauration de haie	Restauration de haie sur talus existant	Restauration de haie et de talus	Restauration de talus	Talus nus	Talus plantés	Restauration de haie et de talus
2017	1475	551	3370	200	1388	114	0	708	551	114
2018	1936	2899	1446	93	1048	0	0	1668	2899	0
2019	1288	2765	0	243	380	114	285	406	2765	114
2020	192	614	1071	0	701	0	0	704	614	0
2021	677	2634	62	0	1863	286	0	0	2634	286
2022*	1400	1729	1287	181	1642	68	0	0	1729	68
Total	6968	11192	7236	717	7022	582	285	3486	11192	582
Total	33 717						15 545			

*Longueurs prévisionnelles (une parties des travaux ont été décalés à l'automne 2023)

Partie animation :

Volet Gestion :

2016

- Sensibilisation des communes à la protection des talus et haies et leur intégration dans les documents d'urbanisme
- Formation des agriculteurs à l'entretien du bocage

2017

- Réflexion sur l'optimisation des méthodes d'entretien avec les acteurs locaux
- Accompagnement des documents d'urbanismes pour une meilleure protection du bocage existant
- Formation des exploitants à la gestion du bocage
- Information à destination des élus et particuliers sur le programme Breizh Bocage

40

2018

- Réflexion sur l'optimisation des méthodes d'entretien avec les acteurs locaux
- Accompagnement des documents d'urbanismes pour une meilleure protection du bocage existant
- Sensibilisation des agriculteurs aux intérêts du bocage et formation à la gestion du bocage
- Information à destination des élus et particuliers sur le programme Breizh Bocage

2019

- Réflexion sur l'optimisation des méthodes d'entretien avec les acteurs locaux

Partie 2 : Bilan du programme Breizh Bocage II

2.3 Zoom sur la Communauté Lesneven Côte des Légendes

- Accompagnement des documents d'urbanismes pour une meilleure protection du bocage existant

- Sensibilisation des agriculteurs aux intérêts du bocage et formation à la gestion du bocage

- Information à destination des élus et particuliers sur le programme Breizh Bocage

2020

- Accompagnement des documents d'urbanismes pour une meilleure protection du bocage existant
- Sensibilisation des agriculteurs aux intérêts du bocage et formation à la gestion du bocage
- Information à destination des élus et particuliers sur le programme Breizh Bocage

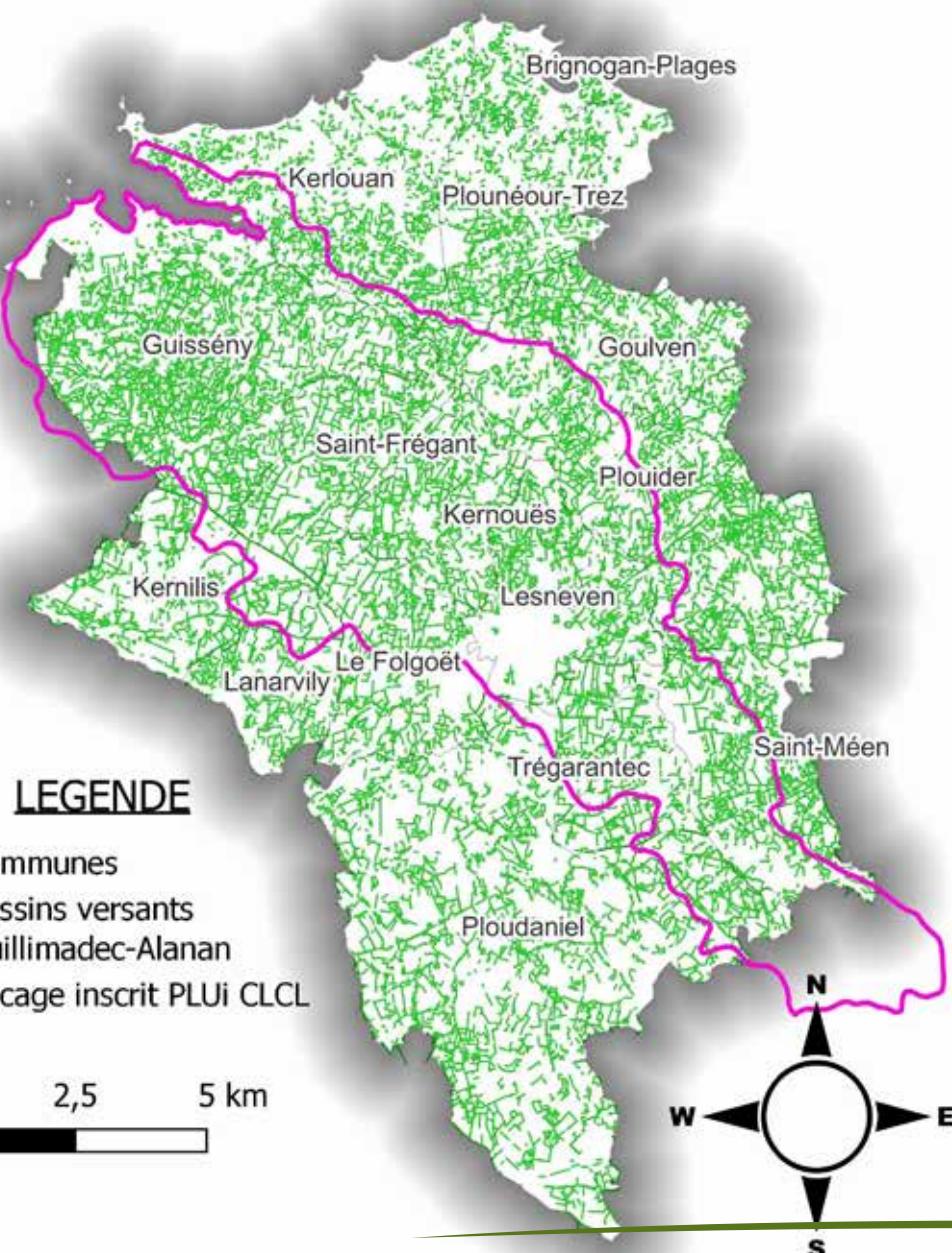
2021

- Accompagnement des documents d'urbanismes pour une meilleure protection du bocage existant
- Sensibilisation des agriculteurs aux intérêts du bocage et formation à la gestion du bocage
- Information à destination des élus et particuliers sur le programme Breizh Bocage

2022

- Accompagnement des documents d'urbanismes pour une meilleure protection du bocage existant
- Sensibilisation des agriculteurs aux intérêts du bocage et formation à la gestion du bocage
- Information à destination des élus et particuliers sur le programme Breizh Bocage

Bocage inscrit PLUi CLCL



Volet protection :

Intégration de tous les linéaires bocagers du territoire dans le PLUi qui doit entrer en vigueur en 2024. Ils se voient ainsi protégés et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie pour tous projet de déplacement.

Volet valorisation :

De 2016 à 2022 animation annuelle sur :

- la MAEC bocage
- l'accompagnement de la structuration d'une filière de valorisation dans le cadre de chaudières de moyenne envergure + Information des porteurs de projet de valorisation dans le cadre d'installations de petites chaudières pour le chauffage de maisons ou de bâtiments en exploitation agricole

41

Volet transversaux :

2016

- Rédaction de la stratégie bocagère 2016-2020 : bilan du territoire, état des lieux du bocage, priorisation des enjeux, émergence d'une dynamique.

- Préparation d'un marché public d'appel d'offres

2017 • Mise en place d'un marché public d'appel d'offres

2020 • Bilan de la stratégie 2016-2020

Année	Plantation							Talutage			
	A plat	Sur nouveau talus	Sur ancien talus	Restauration de haie	Restauration de haie sur talus existant	Restauration de haie et de talus	Restauration de talus	Talus nus	Talus plantés	Restauration de haie et de talus	
2016	117	0	4675	0	486	0	0	0	0	0	
2017	921	1727	2115	0	0	0	0	3557	1727	0	
2018	2092	1453	686	0	0	0	0	3161	1453	0	
2019	2741	1920	1389	0	0	0	0	1188	1920	0	
2020	3393	523	2057	43	243	0	0	1292	523	0	
2021	4653	739	2072	179	173	0	0	1046	739	0	
2022*	3713	932	877	0	0	0	0	2823	932	0	
Total	17 630	7 294	13 871	222	902	0	0	13 067	7 294	0	
Total	39 919							20 361			

42

*Longueurs prévisionnelles

23520 plants pour 109 participants au total.



2.4 Zoom sur le Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Volet sensibilisation / communication :

- Objectifs principaux = sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt du bocage, faire connaitre le programme et aboutir à une meilleure appropriation de la thématique et des travaux par les acteurs du territoire.*
- 5 réunions d'informations sur le programme (37 participants),
 - Création d'un cahier botanique, de flyers et de cahiers pédagogiques (distribués dans plus de 100 écoles du territoire),
 - Mise en place d'un concours photo sur les paysages bocagers de l'Aber Wrac'h et création d'une exposition itinérante (Ploudaniel, Iréo, Le Folgoët, Lesneven, Lanarvily, Plouguerneau, Saint Pabu, Guissény, Plouvien, Plouneventer, Le Drennec, Landéda et Milizac),
 - Installation de panneaux de bord de route, création de kakémonos et de bâches illustrées.
 - Conférence + projection d'un documentaire dans les médiathèques de Plouguerneau et de Landéda (50 personnes) accompagnée d'un sylviculteur (T.Guehenneuc),
 - Participation d'écoles primaires pour plantation à Ploudaniel (60 élèves) Landéda (30 élèves) Plouguerneau (90 élèves) ,
 - Participation à des événements locaux pour promouvoir le bocage (40 ans de Langazel, Arbres en Fête à Lesneven),
 - Intervention scolaire régulière à l'institut de Géoarchitecture et à l'IREO + à la salle l'Atelier à Lesneven (environ 300 élèves des collèges et lycées de Lesneven),
 - Messages réguliers dans les BIM, articles presses locales, reportages TV et radio, livre.

- Co-animation du séminaire régional Breizh Bocage à Pontivy (30 mars 2022).
- Co-animation d'un webinaire national par l'AFAC-agroforesterie sur les actions liées au programme Breizh Bocage (7 juillet 2022) avec C.Bèle.
- Participation à la conception de l'escape game du SAGE.
- Participation à des événements grand public (Forum de Ploudaniel, Abers 2022, stand OFB CGLE) et mise à disposition de documents de communication Breizh Bocage.
- Présentation des actions transversales à la CAMAB du Finistère (modèle Lascar) le 05/05.

Volet gestion durable / valorisation :

Objectifs principaux = sensibiliser à la gestion durable du bocage et aboutir à la création d'une filière de valorisation économique des haies sur le territoire.

- Organisation d'une commission terrain à l'échelle du SAGE du Bas-Léon à Plouider : « Le Paysage au service de l'environnement » (30 personnes),
 - Organisation d'une sortie sur les auxiliaires de culture avec la participation de Fédération des Chasseurs sur Ploudaniel et Plouguerneau (60 participants) + conception d'un flyer reprenant les éléments abordés (1500 exemplaires),
 - rédaction et diffusion de 3 lettres d'information sur le gestion durable et fiche pratique à l'ensemble des agriculteurs du Bas-Léon et collectivité.
 - Chantier de démonstration de broyage sur le devenir des haies de Cyprès (30 agriculteurs),
 - Démonstration de gestion des haies (à Plouguerneau, reprise d'une haie dégradée, à Ploudaniel, « modelage » d'une haie de 10 ans) + organisation d'une formation avec un sylviculteur (T. Guehenneuc) destinée

aux agriculteurs et agents municipaux (60 personnes) = 1km de haie gérée durablement via ces expérimentations, chantier de réhabilitation de haie via une gestion durable à Saint Thonan (60 personnes).

- Montage d'une filière bois sur le territoire (1^{ère} plateforme de stockage à Lannilis) lien avec Energence, le G4DEC et les Communautés de Communes. =33 tonnes stockées en 2020 /26 tonnes en 2021 via la SCIC Coat Bro Montroulez)
- Co-organisation d'une réunion d'information sur la filière bois-bocage-énergie, multi-acteurs (35 personnes),
- Organisation d'une visite d'une exploitation adhérente à la SCIC+ plateforme de stockage (une quarantaine d'agriculteurs du Bas-Léon se sont déplacés).
- Participation et co-animation d'ateliers par l'OFB Bretagne sur les enjeux de la gestion durable des haies (2021 est «l'année de la haie» pour l'OFB).
- Formation au Plan de Gestion Durable des Haies (module 1 validé à Angers sur 3 jours)
- Co-animation d'une réunion de réflexion sur le développement d'un réseau de chaleur bois énergie à Plouguerneau alimenté par du bois bocager.
- Réunion sur le déploiement de la fibre et les problématiques de gestion des haies (à l'initiative de la CCPA).

44

Autres volets :

Objectifs principaux = adapter les projets et la sensibilisation à l'actualité scientifique et péréniser le maillage existant

- Accompagnement réglementaire des EPCI (TVB du SCoT du Pays de Brest, PLUi de la CCPA, de la CLCL et de Haut-Léon) participation à la rédaction du guide réglementaire sur le bocage du CD29,
- Expérimentation de régénération naturelle assistée, participation à la rédaction d'un article scientifique,
- Participation au congrès national à Lannion sur le bocage, co-organisation d'un séminaire régional et de réunions techniques (via l'ATBVB / REGION / AE) + référent régional (ATBVB, AFAC, REUNIR AF).

- **Autres actions complémentaires à l'échelle du Bas-Léon (cf. AAP TVB) :** organisation du CGA à l'échelle du Bas-Léon, organisation de visite sur la gestion durable (déplacement à Plouaret), organisation d'une soirée conviviale "Ensemble bocageons-nous" avec la Compagnie Impro Infinie...



chemins du B Léon





	Plantation							Talutage			
	Année	A plat	Sur nouveau talus	Sur ancien talus	Restauration de haie	Restauration de haie sur talus existant	Restauration de haie et de talus	Restauration de talus	Talus nus	Talus plantés	Restauration de haie et de talus
2017	2292	1802	5579	0	575	73	0	1290	1802	73	
2018	3739	2436	2548	169	736	222	0	984	2436	222	
2019	4617	2053	4780	347	599	0	0	282	2053	0	
2020	3415	940	3463	0	287	0	0	299	940	0	
2021	3637	3360	2282	0	195	0	0	0	3360	0	
2022*	2181	3890	5614	146	1112	330	0	674	3890	330	
Total	19880	14481	24266	662	3504	626	0	3529	14481	626	
Total	43 539							18 636			

*Longueurs prévisionnelles (une parties des travaux ont été décalés à l'automne 2023)



Partie 3 : Feuille de route stratégique 2023-2027

3.1 Analyse de la dynamique locale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence historique des structures sur le volet bocage : portage d'un soutien financier avant le programme Breizh Bocage (notamment pour la CCPI et via BB1 depuis 2011), - Structures bien identifiées (SEBL, CCPI, CCPA, CLCL) à différentes échelles (du locale, régionale et nationale), - Cohésion territoriale à l'échelle du Bas-Léon (habitude de collaboration entre ces 4 structures), - Démarche de prospective déjà bien amorcée (via AAP TVB notamment) et grâce au réseau de l'AFAC-agroforesterie), - Dynamique existante dans l'implantation de linéaires et réseau d'agriculteurs qui s'étoffe d'année en année, - Sollicitation spontanée des bénéficiaires de plus en plus fréquents, - Densité du bocage suffisante pour une filière de valorisation et diversité du bocage intéressante, - Prise de conscience des élus et de la population, - Forte proportion d'élevage bovin, - Inscription des haies dans les PLUi, - Demandes spontanées de la population, - Rémunération des services environnementaux (PSE, MAEC) qui constituent une reconnaissance sociale et une opportunité économique, - Base de données opérationnelles, pertinentes et innovantes disponible sur l'ensemble du territoire (grain bocager, continuités boisées, écopaysages, lascar ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitudes entretien des haies au lamier, - Méconnaissances des règles (interdiction arasement, dates d'entretien, ...), - Manque de contrôle des services de l'état sur les arasements sauvages, - Difficulté en zone légumière, - Qualité médiocre des anciens talus qui peut pénaliser la pousse de jeunes plants, - Pas de plan de gestion des bords de route, - Difficultés à faire adhérer des bénéficiaires réfractaires, - Manque de moyens humains et financiers, - Manque d'une filière bois énergie, - Temps d'entretien, - Manque de rentabilité, - Manque de connaissance actuel des gestionnaires pour l'entretien et la valorisation, - Manque de connaissance du public des avantages des haies.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une prise de conscience assez globale de la nécessité du bocage, - Une volonté politique locale, nationale et européenne, - Des enjeux multiples (algues vertes, nitrates, bactéries, CO2, ...) auxquels le bocage peut apporter des réponses, - Montage d'une filière de valorisation avec l'ensemble du territoire du Bas Léon, - Volonté de la rédaction d'une charte de gestion durable des bords de route, - Demande de bois et de plantation en croissance, - Développement d'outils (PGDH, label ...), - Le changement climatique (sécheresse et chaleur) et la perte de biodiversité ordinaire montrent les intérêt à un bocage fonctionnel, - Besoin d'une filière et de mutualisation afin de permettre aux actifs agricoles (de moins en moins nombreux) de pouvoir valoriser le bocage et de favoriser des chantiers « clef en main » économiquement rentable et durable, - Augmentation du coût de l'énergie => le bois de bocage devient plus compétitif, donc gagne à être valorisé, - Constructions de bâtiments en bois, - Les objectifs de réduction du carbone mettent en avant le bocage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'accompagnement financier dans BB3 pour la partie BV AV, - Le manque de temps et de compétences/connaissances pour l'entretien du bocage existant, - Incompréhension de certains citoyens sur les règles de gestion du bocage (coupes) - Installation de la fibre / entretien des bords de routes, - Difficultés à surveiller les arasements non déclarés et donc pas de compensation exigée, - La diminution du nombre d'agriculteurs à s'installer, ce qui engendre l'agrandissement des assollements et le réaménagement des parcelles + la déprise de l'élevage, - Lassitude des agriculteurs d'être toujours sollicités, - Baisse de la main d'œuvre agricole, première gestionnaire du bocage, - Nécessité de cadrer la valorisation pour ne pas avoir de risque de déboisement, - Manque de connaissance et d'intérêt des jeunes générations et des particuliers sur le bois et la gestion de la coupe, - Maladie sur certaines essences et changement climatique (=complexifie la réussite de leur implantation).

3.2 Périmètre des programmes et actions communes envisagées

Périmètre des programmes :

Renforcer la coopération territoriale en développant des actions communes à une échelle plus grande (notamment sur la création de filière bois) est nécessaire.

Ainsi le périmètre géographique du **volet animation du programme Breizh Bocage** se calera sur les limites du SAGE du Bas-Léon (cf. carte p.15).

Par contre, pour le **volet travaux**, les **limites resteront les mêmes que pour les programmes Breizh Bocage 2** (cf. cartes p.7 p.9 p.11 et p.13).

Le **suivi administratif** (demande de subvention, demande de paiement, ...) et la **maitrise d'ouvrage** seront toujours assurés à l'échelle de chaque territoire (CLCL, CCPA, CCPI et SEBL).

Actions communes envisagées :

Volet communication :

- Organiser et animer le **Concours Général Agricole 'Agroforesterie'** (cat. implantation / gestion durable) à l'échelle du Bas-Léon.
- rédiger, concevoir et diffuser des **documents pédagogiques** sur le sujet, des **fiches techniques, lettres d'informations, vidéos, panneaux,**

Volet gestion durable :

- Communiquer sur la **gestion durable** (panneau bord de route, sortie aux pieds des haies) et promotion de toutes les valorisations possibles (bois d'œuvre, plaquette, litière, buche, ...)
- Développer les liens avec le **fonds carbone** du Pays de Brest et le label Bas Carbone des exploitations agricoles
- Renforcer les complémentarités avec le **milieu forestier** (Plan d'actions Forêt-Bois du Pays de Brest)
- Développer les **formations pour les agriculteurs et les collectivités** (taille de formation et à la gestion durable des haies) = lien également avec les formations demandées pour les bénéficiaires de la MAEC bocage et des

chantier de démonstration (via les TVX BB3 de réhabilitation)

- **Développer une filière de valorisation du bois de bocage à l'échelle du Bas-Léon** (création de zones stockages, SCIC, chantier "clé en main" ..) et développer les liens SCIC Coat Bro Montroulez et des ETA / CUMA locales.

- Réaliser des **PGDH** (Plan de Gestion Durable des Haies) (4/ans maxi en interne par le SEBL, le reste en prestation extérieur) et de Plan de Gestion Bords de route (lien fibre et herbacée)

- Développer une **OCG Label Haie** (Organisation Collective de Gestionnaire) et animer «un **groupe arbre**» (groupe technique)

- Faire la promotion de la **MAEC bocage**

- Développer les liens avec la Fédération des Chasseurs (notamment via le **programme «Bretagne, Biodiversité et agriculture**) et via des sorties terrains sur le sujet.

- Participer à la mise en œuvre des **PCAET locaux**

3.3 Focus sur le territoire du Pays d'Iroise Communauté

Le périmètre d'intervention du programme Breizh Bocage 3 reste le même que celui de la stratégie précédente (cf. carte p.13). C'est-à-dire, 17 communes de Pays d'Iroise communauté et 2 communes de Pays des Abers :

Pays d'Iroise communauté	Pays des Abers
Brélès Landunvez Lanildut Lanrivoaré Lampaul-Plouarzel Plouarzel Lampaul-Ploudalmézeau Ploudalmézeau Le Conquet	Locmaria-Plouzané Milizac-Guipronvel Plougonvelin Ploumoguer Plourin Porspoder Saint Renan Trébabu Plouguin Saint Pabu

50

Le périmètre d'intervention comprend 7 bassins versants : l'Aber Ildut, les côtiers autour du Kermorvan, le Kermorvan, le Kouer ar Frout, la Penfeld, le ruisseau de Landunvez et le ruisseau de Ploudalmézeau, pour une superficie totale d'environ 293 km².

Bassins Versants	Superficie (ha)
L'Aber Ildut et ses affluents	11 043
Les côtiers autour du Kermorvan	8 241
Le Ruisseau de Landunvez et ses affluents	3 481
Le Ruisseau de Ploudalmézeau et ses affluents	3 278
Le Kouer ar Frout et ses affluents	2 607
Le Kermorvan	1 274
La Penfeld	246

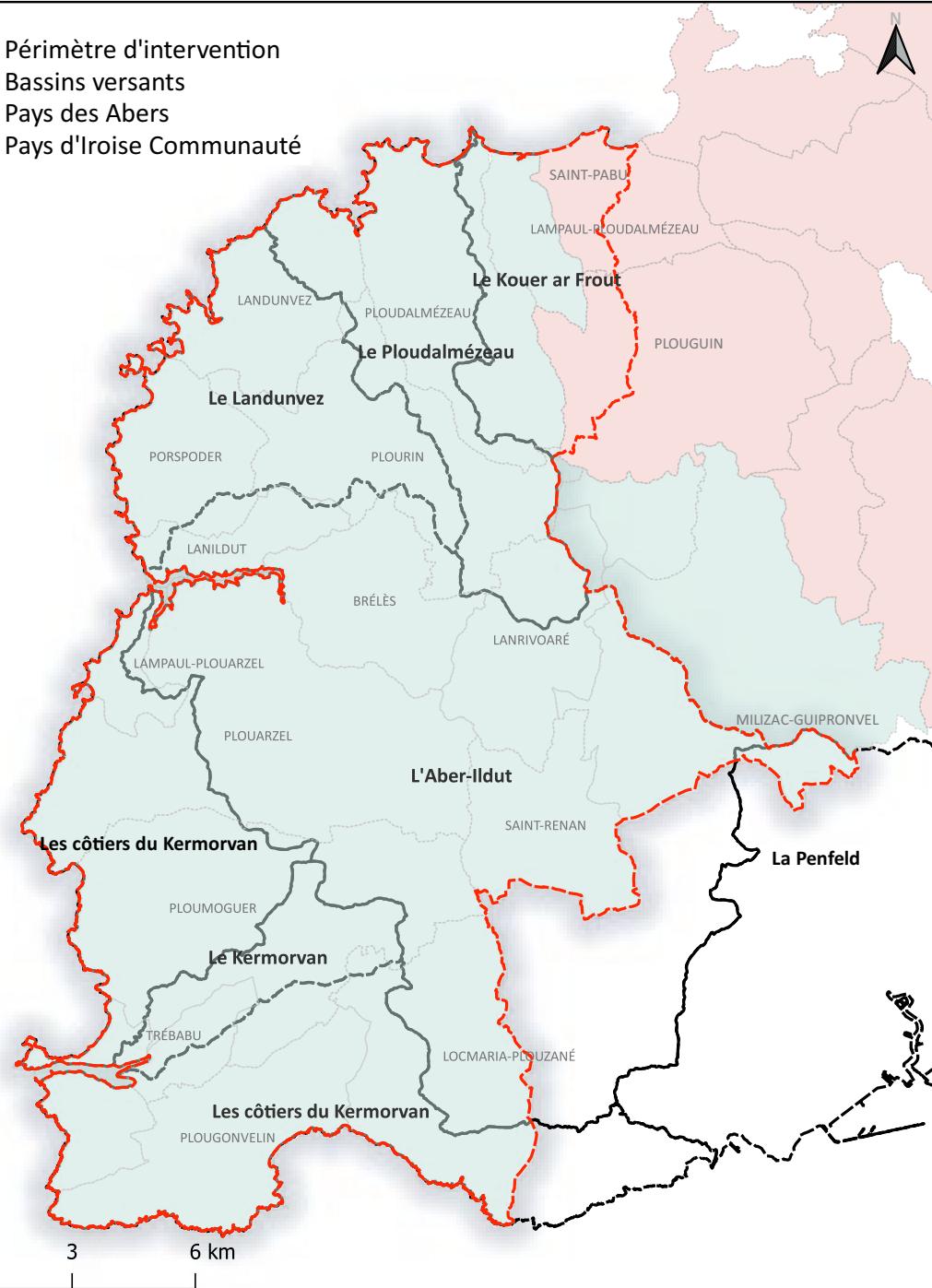
Périmètre d'intervention Stratégie Breizh Bocage 3 sur le territoire du Pays d'Iroise Communauté

Périmètre d'intervention

Bassins versants

Pays des Abers

Pays d'Iroise Communauté



Redéfinition et localisation des zones prioritaires:

Depuis l'étude menée en 2015, la délimitation des bassins versants et sous-bassins versants a été mise à jour. Nous avons actualisé cette donnée, ce qui donne 7 bassins-versants et 199 sous-bassins versants.

Pour couvrir l'ensemble des sollicitations du programme Breizh Bocage, une hiérarchisation du territoire a été réalisée. Elle est classée selon trois enjeux identifiés sur le territoire du Pays d'Iroise communauté, eux-mêmes composée de sous-enjeux :

- **Enjeu 1 : qualité de l'eau**

Le bocage joue un rôle important dans la régulation du régime de l'eau en stockant temporairement l'eau et en favorisant l'infiltration. La présence de talus va permettre une infiltration des eaux plus importantes et notamment de stocker le phosphore et les pesticides dans le sol, ainsi que la recharge des nappes pour une meilleure dénitrification dans les zones humides.

La présence de végétation va avoir plutôt un rôle de ralentissement du ruissellement et permettre aux plantes de prélever des nutriments, tel que le nitrate.

- **Enjeu 2 : écologique**

La densité et la diversité des espèces végétales qui composent une haie en font un excellent habitat pour la faune. Elle sert à la fois de refuge, de site de nourrissage et de nidification, ainsi que de corridor écologique nécessaire au déplacement des espèces. Elle constitue aussi un habitat pour de nombreuses espèces d'insectes auxiliaires qui régulent les populations de ravageurs de cultures.

Elle joue aussi un rôle d'effet microclimatique dû à la composition et la configuration des essences qui la composent. En effet, elle influe jusqu'à 10 mètres autour en créant des effets locaux, notamment au niveau des températures, du gel et de l'ombrage.

- **Enjeu 3 : paysager**

La haie remplit une fonction paysagère. Elle délimite les parcelles et facilite l'intégration des éléments bâtis dans le paysage et participe à la qualité de vie, dont le bien être des populations.

Présentation de l'enjeu 1 : qualité de l'eau

Cet enjeu est composé de 3 sous-enjeux :

- Qualité des masses d'eau de surface DCE : les critères retenus correspondent au classement de la qualité des masses d'eau de surface DCE.
- Qualité des eaux de baignade : les critères retenus correspondent au classement de la qualité des eaux de baignade.
- Périmètre de protection de captage : les critères correspondent à la présence ou l'absence de PPC

Enjeux	Sous-enjeux	Document technique	Critères	Notation
Enjeu 1	Qualité des masses d'eau DCE	Données qualités des masses d'eaux DCE	Absence d'objectif Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais	0 pt 1 pt 2pts 3pts 4 pts 5pts
Enjeu 1	Qualité des eaux de baignade	Qualité des plages 2022 de l'ARS	Absence Excellent Bon Suffisant Insuffisant	0 pt 1pt 2 pts 3pts 4pts
Enjeu 1	PPC	Carte des PPC	Absence Présence	0 pt 1pt

Présentation de l'enjeu 2 : écologique

Cet enjeu est composé de 2 sous-enjeux :

- Biodiversité : les critères retenus correspondent aux données tirées de la carte des continuités écologiques réalisée par UMR BAGAP INRAe
- Climatique : les critères correspondent aux données tirées de la carte du grain bocage également réalisée par UMR BAGAP INRAe

Enjeux	Sous-enjeux	Document technique	Critères	Notation
Enjeu 2	Biodiversité	Carte continuité	Très forte Forte Faible Très faible	1 pt 2pts 3pts 4pts
Enjeu 2	Climatique	Carte du grain bocager	Fonctionnel Moyennement Faiblement	1 pt 2pts 3pts

Présentation de l'enjeu 3 : paysager

Les critères de cet enjeu correspondent au croisement de la longueur de linéaire bocage par la surface des sous-bassins versants, en excluant les zones de boisements et les zones de bâti.

Enjeux	Sous-enjeux	Document technique	Critères	Notation
Enjeu 3	Paysager	Carte densité bocage	Densité nulle Densité très faible Densité faible Densité forte Densité très forte	0pt 4pts 3pts 2pts 1pt

Le classement du territoire par ces trois enjeux permet de faire ressortir les zones d'interventions par un ordre de priorité, allant de 1 à 3, et un secteur classé en « hors zone d'intérêt prioritaire ».

Zone d'intervention prioritaire du Pays d'Iroise Communauté dans le cadre du programme Breizh Bocage 3

Le classement du territoire selon les critères établis précédemment permet de mettre en avant trois zones d'interventions prioritaires (ZIP) et une hors zone d'intervention prioritaire (hors ZIP).

En zone prioritaire 1 est concerné le nord du territoire, qui inclus les bassins versants DCE : le Ploudalmézeau, le Landunvez et le Kouer Ar Frout.

En zone prioritaire 2 sont concernés des petits bassins versants côtiers du Ploudalmézeau, Landunvez et Kouer Ar Frout, des affluents de l'Aber Ildut et une partie des côtiers autour du Kermorvan dont Illien.

En zone prioritaire 3 sont concernés, la majorité du bassin versant de l'Aber Ildut, et des sous-bassins versants faisant partie des côtiers autour du Kermorvan.

En hors zone d'intérêt prioritaire est classé le bassin versant du Kermorvan, et une partie du bassin versant des côtiers du Kermorvan.

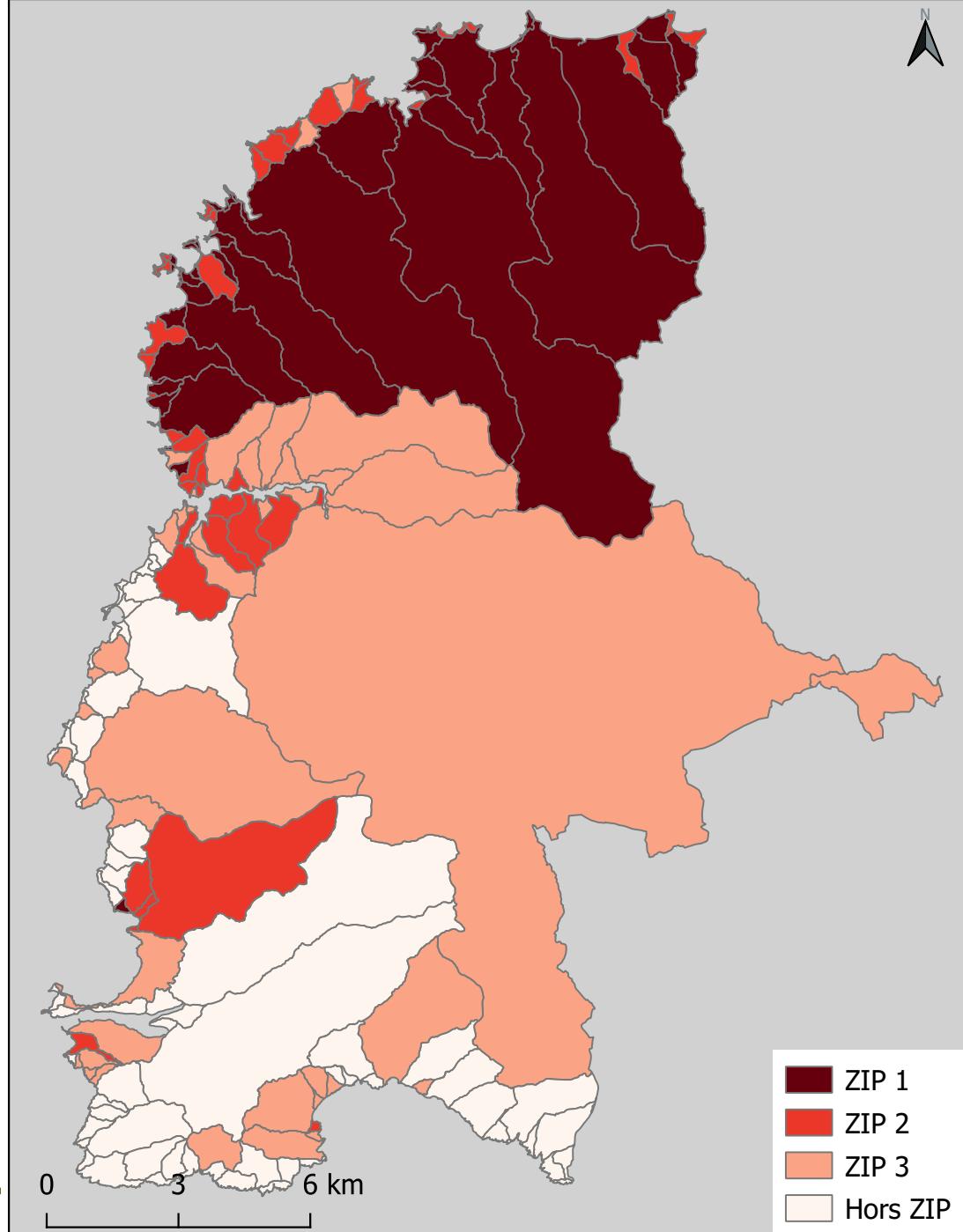
Qualité des projets :

Les projets de linéaire perpendiculaire à la pente sont maintenus en priorité, comme pour la stratégie Breizh Bocage 2.

Dynamique collective de gestion :

Soutenir les projets sortis ou sortant du programme Breizh Bocage en organisant des journées de formation, d'échanges.

Créer des groupes de réflexions sur la mise en place d'une filière bois-énergie. Cela permettra d'offrir des débouchés auprès des projets déjà existant et de rassembler d'autres projets grâce à cette projection

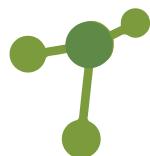




le volet sensibilisation

- **Informier et diffuser** les formations, animations actions en faveur du bocage
- **Accompagner les communes** dans leurs orientations paysagères
- **Participer aux actions communes** à l'échelle du SAGE

Estimation : 10 % du temps affecté



le volet gestion et valorisation

- Contribuer au **déploiement d'une filière de valorisation** bois-énergie à l'échelle du Bas Léon avec les acteurs et agriculteurs du territoire
- Mise en place d'une **charte volontaire** sur la gestion des bords de route (fauche exportée, tardive, entretien des haies...)

Estimation : 10 % du temps affecté



le volet réglementaire

- **Intégrer dans les PLU existants** ou carte communale et finalisation dans le PLUi en cours
- **Convention BB** avec les bénéficiaires

Estimation : 10 % du temps affecté

le volet travaux



- **10 km de linéaires** tous les ans (6-7 km de plantation maximum puisque les travaux sont en régie avec une capacité limitée)
- Axer les priorités pour **l'enjeu eau**
- Favoriser la création de **talus planté perpendiculaire** au cours d'eau
- Intégrer le **paillage bois** dans la mise en place des haies bocagères
- Augmenter progressivement la part de végétaux normés MFR et Végétal local (objectif Bas Léon : **50% MFR et/ou VL**)
- Maintien **100% protections gibiers** sur le territoire
- **Intégrer les agriculteurs dans les travaux** (moyens humains ou financiers)
- Informer et rediriger les **programmes complémentaires**

Estimation : 70 % du temps affecté



55

Réalisation travaux BB2 CCPI

3.4 Focus sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers

Le périmètre d'intervention du programme Breizh Bocage 3 reste le même que celui de la stratégie précédente (cf. carte p11). C'est-à-dire, 14 communes du Pays des Abers, 3 communes du Pays d'Iroise et 3 communes de Brest Métropole:

Pays des Abers	Pays d'Iroise	Brest Métropole
La totalité de : Bourg-Blanc, Coat Méal, Tréglonou, Plabennec Dans une moindre mesure : Saint Divy, Landeda, Loc- Brevalaire	Une partie significative de: Lannilis, Plouvien, Le Drennec, Kersaint Plabennec, Plouguin, Saint-Pabu	Une partie significative : Milizac-Guipronvel et Tréouargat Dans une moindre mesure : Lanrivoare et Plourin

56

Le périmètre d'intervention comprend 8 bassins versants : Aber Benoît, l'Aber Benouic, le Garo, l'Ascoet, le Carpont ainsi que les côtiers de Saint-Pabu, Lannilis et Treglonou, pour une superficie totale d'environ 229 km².

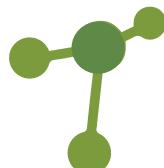
Bassins Versants	Superficie (ha)
Aber Benoît	7600
Aber Benoic	5600
Le Garo	5100
L'Ascoet	1400
Le Carpont	600
Les Côtiers de Saint Pabu	600
Les Côtiers de Lannilis	1400
Les Côtiers de Tréglonou	400



le volet sensibilisation

- **Sensibiliser** les élus et services techniques, afin de les conduire vers un changement des **méthodes d'entretien du bord de route**
- **Diffuser** des informations concernant le bocage via des supports physiques et le site internet de la CCPA afin de sensibiliser les agriculteurs et les particuliers.
- Participer aux **actions communes** à l'échelle du SAGE

Estimation : 10 % du temps affecté



le volet gestion et valorisation

- Mettre en place des **formations à la gestion durable** et des sorties terrain à destination des gestionnaires du bocage.
- **Faire réaliser et mettre en œuvre un PGDH** sur les 8 km de véloroute bordée de haies dont la CCPA a la gestion. Il servira de référence pour une éventuelle mise en place à plus grande échelle.
- **Formation à la réalisation de PGDH** afin de pouvoir les effectuer en régie pour les gestionnaires demandeurs de son territoire.
- Promouvoir le **label haie** et la **MAEC IAE1** auprès des agriculteurs.

Estimation : 20 % du temps affecté



le volet réglementaire

- Construire un protocole d'accompagnement des **procédures d'urbanisme** permettant de mieux intégrer le bocage (fiche réglementaire, atlas cartographique d'aide à la décision par commune ...).

Estimation : 5 % du temps affecté

le volet travaux



- Prioriser en fonction des enjeux du territoire : les zones où des **actions agricoles sont en cours**, celles **avec une faible densité bocagère** et avec des projets de qualité (intra-parcellaire, perpendiculaire à la pente ...). Cette priorisation laisse cependant la porte ouverte aux projets émanant de demandes spontanées. réaliser une longueur de travaux équivalente aux années passées, **c'est-à-dire environ 7 km**.

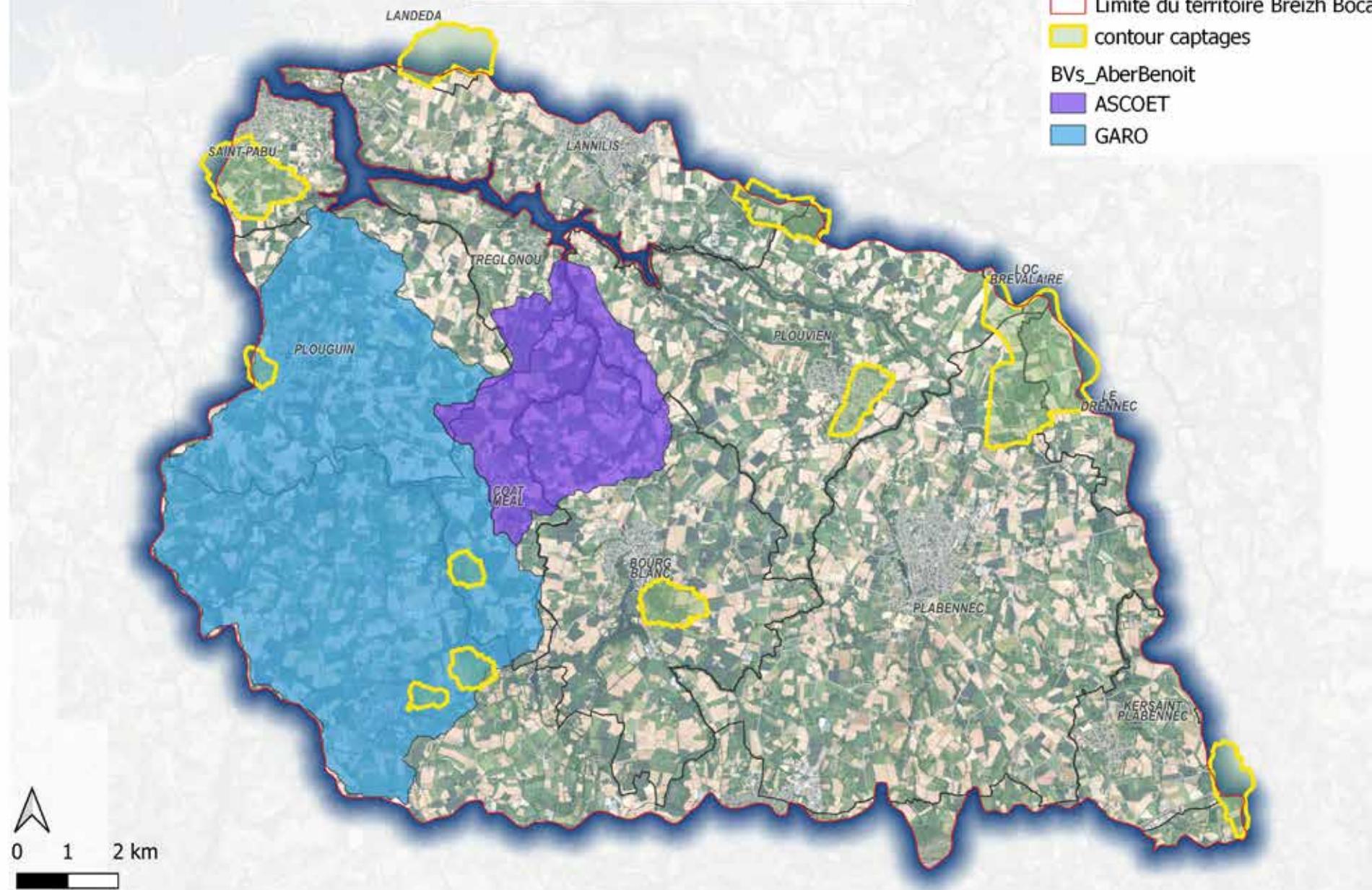
- **Appropriation du bocage par les bénéficiaires** du programme par leur engagement sur l'une des 3 propositions suivantes : suivre une formation à l'entretien durable du bocage, mettre en place des piquets de signalisation des arbustes ou participer aux travaux. *Exception : En cas de création de talus nu, pas de demande de participation afin de convaincre plus facilement lorsque la demande vient de la CCPA.*
- Utiliser davantage de **paillage bois local** et label haie (cas des haies à plat)
- Tester des **protections biodégradables**
- Augmenter la part de **MFR et Végétal local** (minimum 35%, viser 50%).
- Utiliser des **gaines de protection petit gibier** dans les secteurs à risque
- **Taille de formation la 3ème année sur les hauts jets**

Estimation : 65 % du temps affecté

Zones actions agricoles (2023-2025)

Légende

- Limite du territoire Breizh Bocage
- contour captages
- BVs_AberBenoit
- ASCOET
- GARO





59



Réalisation travaux BB2 CCPA



3.5 Focus sur le territoire de la Communauté Lesneven Côtes des Légendes

Le périmètre d'intervention du programme Breizh Bocage 3 reste le même que celui de la stratégie précédente (cf. carte p9). C'est-à-dire, 14 communes de la Communauté Lesneven Côte des Légendes et une commune du Pays des Abers, du Pays de Landivisiau et une autre du Pays de Landerneau-Daoulas.

Communauté Lesneven Côte des Légendes		Pays des Abers	Pays de Landivisiau	Pays de Landerneau-Daoulas
Goulven	Lanarvily			
Guissény	Le Folgoët			
Kerlouan	Lesneven			
Kernilis	Ploudaniel	Plouguerneau	Plounéventer	Trémaouézan
Kernouès	Plounéour-Brignogan-plages			
Plouider	Saint-Frégant			
Trégarantec	Saint-Méen			

60

Le territoire concerné par le programme d'action s'étend donc sur 17 communes de 4 intercommunalités (CLCL, CCPA, CCPLD, CCPPL), et représente 15 006 hectares répartis comme suit :

Bassins Versants	Superficie (ha)
Quillimadec	8208
Alanan	1554
La Flèche (à l'Est du territoire de la CLCL)	1854
Zone côtière hors grand bassin versant (au Nord du territoire de la CLCL)	3390

Le territoire est composé de 3 bassins versants (Alanan au Nord-Ouest, Quillimadec au centre, Flèche à l'Est) recensés dans le SDAGE, et est concerné par 4 masses d'eau. Le Quillimadec, qui prend sa source à Plounéventer, s'étend sur 22 km (cours d'eau principal) et sur un réseau hydrographique (cours d'eau principal + chevelu) de 140 km. L'Alanan, qui prend sa source à Guissény, s'étend lui sur 5,6 km (cours d'eau principal) et sur un réseau hydrographique (cours d'eau principal + chevelu) de 29 km. La Flèche, qui prend ses sources sur les communes de Plougar et Bodilis, s'étend sur 27 km (cours principal) et un réseau hydrographique (cours d'eau principal + chevelu) de 108 km.

Définition des priorités d'intervention pour la CLCL:

L'objectif de la CLCL est d'implanter chaque année **10 km de linéaires** bocagers. La priorisation des actions se fera au regard des enjeux locaux.

1 – Les ceintures de bas-fond

Au premier rang de ces enjeux se trouve la lutte contre les algues vertes inscrite comme enjeu majeur du contrat territorial. Dans le cadre de cette lutte contre les algues vertes, suite aux rapports du Sénat du 27 mai 2021 et de la cour des comptes du 2 juillet 2021, un arrêté préfectoral « ZSCE » (Zone Soumise à Contrainte Environnementale) du 12 septembre 2022 défini de nouveaux objectifs, dont l'atteinte d'une concentration en nitrates de 33 mg/L (exprimé en percentile 90 - Q90) à l'horizon 2027. Parmi les actions proposées par cet arrêté préfectoral, l'implantation de structures bocagères (haies, talus, talus plantés) apparaît comme un moyen de lutte contre les fuites de nitrates-phosphore et l'érosion vers les zones humides et cours d'eau. Aussi Breizh Bocage apparaît dès lors comme une opportunité pour œuvrer en ce sens par la mise en place de ceintures de bas-fond en bordures de zones humides ou cours d'eau.

2 – Les protections de cours d'eau et fossés circulants

Un autre axe prioritaire du territoire apparaît dans la lutte contre la concentration en bactéries (E. Coli notamment) des cours d'eau. En effet, l'anse de Guisseny, dans laquelle se jettent le Quillimadec et l'Alanan, voit trois de ses plages de baignades (Barrachou, La Croix et Lerret) fermées pour cause de pollution aux bactéries entérocoques. Parmi les préconisations de l'ARS et la DDTM figurent, entre autres, la protection des cours d'eau et fossés circulants par des ouvrages bocagers dans un zonage « à proximité » des plages. De nouveau, Breizh Bocage permet de répondre, au moins en partie, à cette problématique environnementale.

3 – La protection des captages d'eau

La protection des captages d'eau, même s'ils représentent un périmètre moindre que les périmètres de lutte contre les algues vertes et contre la pollution bactérienne des plages, constitue aussi un enjeu auquel l'implantation bocagère est à même de répondre via Breizh Bocage.

4 – Les continuités écologiques

Une quatrième priorité d'action, qui ne concerne pas la qualité des eaux cette fois, est constituée par la protection et la revitalisation de la faune sauvage (faune avicole, insecte, rongeurs, ...). Afin d'assurer des espaces de vie et de déplacement pour ces espèces, la continuité écologique que permet un bon maillage bocager apparaît essentielle. Ainsi, au vu des bilans effectués les années passées et au regard des enjeux de continuités définis, dans les documents d'urbanisme notamment, il sera procédé à une priorisation des projets en fonction de leur bénéfice au service de ces continuités.

5 – Les projets spontanés

Enfin, parce que le bocage ne doit pas se limiter à certaines zones mais peut déployer partout ses bénéfices, et parce qu'il est important de maintenir la dynamique bocagère créée depuis plusieurs années de programmes Breizh Bocage sur le territoire, nous continuerons également à répondre aux demandes spontanées de projets bocagers sur le territoire.

6 – Les types de bocages prioritaires

Dans le cas de bocage mis en place dans un objectif de protection des eaux, une orientation perpendiculaire à la pente sera majoritairement

recherchée. Et dans la très grande majorité des cas, une haie (à plat ou sur talus) sera préconisée afin de répondre aux multiples enjeux énumérés en annexe (*cf flyer p76*) auxquels le talus ne répond que partiellement. De plus, une bonne connectivité du maillage bocager sera recherchée.

7 – La valorisation, priorité transversale

Enfin, comme le bocage ne saurait perdurer sans une gestion raisonnée et les acteurs s'impliquer sans rentabilité économique de la haie, l'accent sera particulièrement mis sur les techniques de gestion durable du bocage (PGDH, Label Haie, bonne pratiques, ...) et l'effort porté sur la création, en collaboration étroite avec les autres acteurs (notamment les techniciens bocages) du territoire du Bas-Léon, d'une filière locale bois-énergie de valorisation du bois de bocage.

62

8 – En bref

En résumé, la priorisation des projets bocagers pour la programmation 2023-2027 de la CLCL s'établit comme suit :

1- Premièrement, les **ceintures de bas-fond** en bord de zones humides et cours d'eau en réponse à l'arrêté préfectoral « ZSCE » pris dans le cadre du PLAV.

2- Puis, les aménagements bocagers en **protections des cours d'eau ou fossés circulants et zones humides** pour répondre à la lutte contre la pollution bactérienne des plages dans le cadre du profil de baignade dans l'anse de Guissény.

3- Ensuite, le bocage aménagé dans les **périmètres de protection de captages d'eau** afin de protéger la ressource en eau potable, en qualité et en quantité.

4- Et, les installations bocagères qui s'inscrivent dans le cadre **des continuités écologiques**.

5- Enfin, les réponses aux demandes spontanées de projets bocagers dans les zones définies comme « non-prioritaires ».

-> En tout état de cause, des aménagements en rupture de pente seront prioritairement proposés.

-> Et chaque fois que cela sera possible, sera proposée une plantation d'arbres ou arbustes, que ce soit sur talus ou à plat, afin d'accroître le potentiel écologique, comme économique, de l'aménagement.

-> La connectivité entre les différents éléments bocagers sera favorisée au maximum.

=> En parallèle, chaque projet, nouveau ou ancien, s'inscrira dans des préconisations techniques de bonne gestion afin d'assurer la pérennité du bocage, et afin de favoriser l'émergence d'une filière bois-énergie à l'échelle du territoire du Bas-Léon.





le volet sensibilisation

- **Rencontres annuelles** avec les services techniques des communes de la CLCL en charge de l'entretien des bords de routes afin de sensibiliser aux bonnes pratiques.
- Mise en place de **plans de gestions de bord de route**.
- Accompagnement des communes dans leurs projets bocagers.
- **Plus grande implication des agriculteurs** dans leurs projets bocagers (via la participation, cf volet travaux).
- Implications des tous les acteurs via la participation aux CoTech / CoPil
- Accompagnement de la mise en place d'un marché d'entretien des haies par le service « Eau-assainissement » de la CLCL (pour la gestion du bocage géré par la CLCL sur **les périmètres de captage d'eau**).
- **Sensibilisation à la Régénération Naturelle Assistée** du bocage.
- **Lien avec les établissements scolaires**, notamment l'IREO.
- Communication auprès des élus et du grand public

Estimation : 10 % du temps affecté



le volet travaux

- Objectif de création de 10 km de linéaires bocagers par an.
- Objectif de 80 % des linéaires avec des haies, 50 % en talus.
- Priorisation des talus en travers de pentes
- Priorisation des projets agricoles
- Réponses aux projets de particuliers selon l'intérêt environnemental du projet
- Intégration du paillage bois dans la mise en place des haies bocagères (environ 1/3 du paillage).
- Augmentation progressive de la part de végétaux normés MFR et Végétal local (objectif 50 % MFR et/ou VL).
- Évolution possible vers des gaines de protections biodégradables.
- Implication plus grande des agriculteurs dans les travaux :
 - o Par une formation à l'entretien durable du bocage
 - o Par un travail du sol avant la plantation quand c'est opportun
 - o Par la mise en place de paillage
 - o Par la mise en place de piquets / fils / panneaux de signalisation des plantations
- Marché d'implantation bocagère et d'entretien à refaire en 2023 => intégration des nouveaux critères du cahier des charges Breizh Bocage 3 dans le nouveau marché.

Estimation : 70 % du temps affecté



le volet gestion et valorisation

- Contribuer au déploiement d'une **filière de valorisation bois-énergie** à l'échelle du Bas Léon en lien avec les autres structures (CCPA, CCPI et SEBL), et avec tous les acteurs du territoire (économie locale, renouvelable, non-délocalisable, ...).
- Mise en réseau des agriculteurs moteurs du territoire sur les questions bocagères.
- **Formation du technicien bocage CLCL au PGDH** pour pouvoir accompagner à la bonne gestion des haies.
- Favoriser le **développement du « Label Haie »**
- Favoriser l'inscription des agriculteurs dans la 'MAE haie' et dans le 'bonus haie' de la PAC.
- Contribuer à redonner à la haie une valeur économique en tant que « culture » à part entière dans les modèles d'exploitations agricoles afin d'assurer sa pérennité.
- Proposer des **formations à l'entretien du bocage** auprès des agriculteurs
- Mise en place d'**une charte de bonne gestion des bords de route** (fauche tardive, fauche différenciée, maintien en végétation des dessus de talus, dates et méthodes d'entretien des haies, ...)

Estimation : 10 % du temps affecté

63



le volet réglementaire

- **Mise à jour annuelle du bocage** dans les documents d'urbanisme (entrée en vigueur du PLUi de la CLCL prévue en 2024).
- Développement d'un **protocole d'aide à la décision** (arbre de décision) à destination des communes dans le cadre de projets de compensation pour répondre à des demandes de déplacements de haies protégées par le PLUi.
- Les demandes de déplacement de bocage dans le cadre de la BCAE 8 seront confiées à la chambre d'agriculture dans un premier temps, le technicien bocage de la CLCL ne détenant pas l'agrément.
- Les compensations demandées dans le cadre de l'urbanisme pourront être accompagnées par le technicien bocage de la CLCL.

Estimation : 10 % du temps affecté



3.6 Focus sur le territoire du Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Le périmètre d'intervention du programme Breizh Bocage 3 reste le même que celui de la stratégie précédente (cf. carte p7). C'est-à-dire, 28 communes réparties entre le Pays des Abers, Lesneven Côtes des Légendes, Haut-Léon, Pays de Landerneau Daoulas, Pays de Landivisiau et Brest Métropole. :

Pays des Abers	Lesneven Côtes des Légendes	Haut-Léon	Pays de Landerneau-Daoulas	Pays de Landivisiau	Brest Métropole
KERSAINT-PLABENNEC	PLOUVIEN				
LANDEDA	GUISSENY				
LANNILIS	KERNILIS	LANHOUARNEAU			
LE DRENNEC	LANARVILY	PLOUNEVZ-LOCHRIST			
LOC-BREVALAIRE	LE FOLGOET	TREFLEZ			
PLABENNEC	PLoudaniel				
PLOUGUERNEAU	TREGARANTEC				

64

Le périmètre d'intervention comprend 3 bassins versants : Aber Wrac'h (en totalité), La Flèche (partie Est) et la tête du bassin versant de l'Aber Ildut, pour une superficie totale d'environ 245 km².

Bassins Versants	Superficie (ha)
Aber Wrac'h	15200
Amont de la prise d'eau :	8768
Aval de la prise d'eau :	6432
La Flèche	5600
Tête du bassin versant de l'Aber Ildut	3700

Rappel de la stratégie BB2 du SEBL





le volet sensibilisation

Objectif: sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt du bocage, faire connaître le programme et aboutir à une **meilleure appropriation** de la thématique et des travaux par les acteurs du territoire,

- création de **support de communication** (vidéo, plaquette, panneau, ...) et de lettre d'information thématique ,
- intervention régulière dans les **établissements scolaires** (primaire, collège, école d'agriculture ...) et sur **mobilisation sur le terrain** (plantation, ...) ,
- **Amélioration des connaissances** : Usage des bases de données INRAe pour les diagnostics bocagers agricoles et des collectivités (grain bocager, continuités, ...), utilisation des nouveaux outils (outils plantations de l'AFAC-agroforesterie, Géohaie) et suivre les groupes R&D (Resp'haies), mobiliser le modèle LASCAR sur certaines zones du BV Aber Wrac'h ou de la Flèche (en fonction des besoins et des opportunités),
- + **Actions communes à l'échelle du SAGE** (cf. page 49).

Estimation : 20 % du temps affecté



le volet gestion et valorisation

Objectif: sensibiliser à la gestion durable du bocage et aboutir à la création d'une filière de valorisation économique des haies sur le territoire.

- + **Actions communes à l'échelle du SAGE** (cf. page 49).

Estimation : 30 % du temps affecté



le volet réglementaire

• **Accompagner les agriculteurs** sur la nouvelle PAC et sur les projets dans le cadre de la BCAE8 (inciter des projets allant au-delà de la compensation réglementaire) ainsi que sur les protections dans les documents d'urbanisme.

• **Accompagner les communes, EPCI et Pays de Brest** sur la mise en oeuvre et l'actualisation des documents réglementaires (SCoT, PLUi, PCAET, SAGE ...) en lien avec le bocage. Réalisation de plaquettes d'aide à la décision sur les demandes d'arasement, ainsi à la création de commissions locales opérationnelles sur ce sujet.

Estimation : 5 % du temps affecté



le volet travaux

Objectif : 10 km de linéaires de travaux (talutage et/ ou plantation) sur le BV Aber Wrac'h, de 5 km sur le territoire de la Flèche et de 3,5 km sur le territoire de l'Aber Ildut,

• Maintient des orientations de la stratégie BB2 (même priorisation = agir en priorité en faveur de l'eau **sans zone d'intervention prioritaire ciblée et minimum 200m de projet / bénéficiaires** (sauf pour enjeu Eau),

• **Favoriser l'appropriation des travaux** par les agriculteurs (participation possible des travaux : débroussaillage préalable, engagement retrait des gaines plastiques via convention de travaux ou engagement de suivre une formation à la gestion durable des haies...),

• Utiliser davantage du **paillage bois** (local et label haie),
• Planter des végétaux normés MFR sur l'ensemble des hauts jet et Végétal Local pour le noisetiers et autre suivant dispo. = environ **+50% MFR et/ou VL**,

• Encourager la **régénération naturelle assistée**,
• Tester des **protections biodégradable** et protéger à 50% max. les plants,
• Mobiliser des **programmes complémentaires** comme le CD29 ou le Fonds pour l'Arbre pour des projets globaux avec plantations intraparcellaire ou haie.

65

Estimation : 45 % du temps affecté

3.7 Les acteurs du bocage identifiés

Visualisation des structures / organismes en lien avec les actions envisagées sur le bocage :



COAT BRO MONTROULEZ



Acteurs	Missions
Technicien agricole bocage	Promouvoir et accompagner les projets bocagers sur le territoire
Gestionnaire bord de route	Programmer et assurer le suivi des chantiers de bord de route (fauche, curage, taille...)
Agent technique	Réaliser les chantiers de bord de route
Agent des réseaux : téléphonique, électrique	Assurer la sécurité des infrastructures
Communes	Assurer et gérer la sécurité des usagers (taille des arbres)
Associations	Défendre les droits et la protection des citoyens et de l'environnement, se rassembler autour d'un objectif commun (ex: Milzac Bo-cage)
Pépinières	Produire et fournir des plants (notamment en Végétal Local)
Entreprise ETA	Répondre à la commande du maître d'ouvrage (appui de la FDCUMA)
Entreprise BTP	Assurer la construction des projets // proposer de la terre disponible pour la création de talus
Agriculteurs	Produire et vendre leur production // assurer un bien-être animal, une rentabilité des cultures // participer à la qualité de l'environnement
SCIC	Être approvisionné en bois et fournir la matière aux demandeurs (ex: SCIC Coat Bro Montroulez)
Afac-agroforesterie	Promouvoir les arbres sous toutes leurs formes sur le territoire et accompagner des projets d'agroforesterie
Label haie	Assurer valorisation du bois de filières locales et proposer une meilleure valorisation financière
Chambre de l'agriculture	Accompagner les agriculteurs dans leur projet // suivi BCAE8 // intervient BB et agroforesterie
GAB	Accompagner les agriculteurs bio dans leur projet
Pays de Brest	Mettre en oeuvre le SCOT du Pays de Brest, accompagner les documents stratégiques (PCAET, ...), élaborer un fonds carbone local, ...
DDTM 29	Mettre oeuvre les réglementations (BCAE8, urbanisme ...)
Energie	Faciliter la mise en place d'énergies renouvelables sur le territoire (réseau de chaleur, chaudière bois plaquette)
OFB	Préserver l'environnement et faire appliquer les dispositions du code de l'environnement (ex: espèces protégées du bocage)
ABB	Accompagner les initiatives en faveur de la biodiversité (mise en réseau, communication ...)
OEB	Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement (accès à la connaissance)
G4DEC	Conseiller entreprises et collectivités sur l'économie circulaire
ATBVB	Mettre en réseau les technicines de bassins versants bretons (partage d'expérience)
INRAE Bagap	Favoriser la recherche sur les multiples fonctions des paysages (production agricole, contrôle biologique, pollinisation, ...)
BRUDED	Accompagner les expérimentations des collectivités et capitaliser les démarches et les réalisations en faveur du DD
CGA	Catégorie agroforesterie: valoriser les agriculteurs qui préservent les paysages, l'améliorent l'équilibre agro-écologique ...
UBO	Rechercher et former sur l'aménagement durable du territoire (Institut de Géoarchitecture, GCbio)
CAUE 29	Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale dans le département

Présentation de quelques projets en cours :

68



Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) :

1^{er} PGDH finalisé à Plabennec, 6 agriculteurs identifiés sont dans l'attente d'un PGDH + un plan de gestion spécifique pour les 8 km de la voie verte de la CCPA



Création d'un groupe "Arbre" :

Via de nombreuses sorties terrain organisées ces dernières années plusieurs agriculteurs se sont mobilisés. Ainsi, à l'instar du groupe "Herbe" un groupe d'échanges techniques "Arbre" est en train de se constituer.

Filière de gestion durable des haies :

Travaux en cours avec la SCIC Coat Bro Montroulez, les collectivités et agriculteurs pour développer un réseau local (plateforme, débouchés, bucherons, ...). + projets de chaufferies bois sur le territoire + entreprises agricoles s'intéressent au label Haie



Animation du Concours Général Agricole (CGA) des pratiques agroécologiques cat. Agroforesterie:
Animation en local du CGA (catégorie gestion durable ou implantation). En 2 ans, 12 agriculteurs mobilisés et 3 lauréats nationaux (Saint Vougay, Plabennec et Ploudalmézeau)



3.8 Breizh Bocage et les politiques, actions locales

1 – Le Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV)

Comme évoqué dans le chapitre 3 du présent document, le territoire de la CLCL possède la particularité (à l'échelle du Bas-Léon) d'être victime d'échouages d'algues vertes sur ses plages. Outre des raisons géographiques, hydrologiques, géologiques, géomorphologiques, topographiques, ... le modèle agricole contribue également à la survenue de ces marées vertes, en particulier par l'alimentation en azote du phénomène. En effet, si les critères climatologiques et géomorphologiques qui favorisent la prolifération des algues vertes ne peuvent être modifiés, en revanche l'alimentation en azote des algues est un levier actionnable afin de réduire ces échouages en « affamant » les algues en azote afin de limiter leur croissance. Ainsi, la lutte contre les fuites d'azote d'origines agricoles (qui représentent 90 % des apports d'azote à la baie) apparaît comme la solution la plus simple à mettre en œuvre pour endiguer ce phénomène. Le programme Breizh Bocage permet donc, par l'implantation d'éléments bocagers en bordure de zones humides ou de cours d'eau, de limiter ces fuites.

2 – Le profil de baignade

Les zones littorales bretonnes constituent des zones de loisirs pour la baignade, tant des habitants locaux que des touristes. Néanmoins, en raison de pollutions bactériennes répétées, l'anse de Guissény a vu trois de ses plages fermées à la baignade et quelques unes également sur la CCPI.

Aussi bien la réfection des assainissements collectifs que la remise en état des assainissements individuels défectueux constituent un levier d'amélioration de la qualité des eaux ; de même que la protection des

cours d'eau et fossés circulants des éventuelles fuites d'effluents d'élevage (épandages, chemins de circulation des animaux, fuites de fosses à lisier, ...) permettra de reconquérir la qualité des eaux de baignade sur ce volet bactérien.

Ainsi, une fois de plus le programme Breizh Bocage permettra de concourir à l'atteinte de cet objectif par la mise en place de talus et/ou haies en travers de ces éventuelles fuites d'effluents.

3 – La déprise de l'élevage laitier

L'élevage bovin (laitier ou viande) connaît depuis quelques années un déclin face notamment aux conditions de travail et à l'image qui est véhiculée de l'agriculture, plus particulièrement d'élevage. Le Bas-Léon n'échappe pas à cette tendance et les effectifs bovins s'érodent sur le territoire. Cependant, l'élevage bovin apparaît comme une opportunité au service de l'environnement et notamment de la qualité des eaux par les services sous-jacents rendus : maintien de surfaces en herbe, moindre utilisation de produits phytosanitaires, production de fertilisants naturels, maintien et entretien du bocage, ...

Ainsi le bocage, via Breizh Bocage notamment, se présente en même temps comme un appui à l'élevage bovin et comme un levier pour permettre de favoriser et pérenniser cet élevage raisonnable au service de l'environnement du territoire.

4 – Le PLUi

Afin de protéger les linéaires bocagers non-inscrits dans le cadre de la BCAE 7 de la précédente PAC, la décision politique a été prise de classer l'intégralité des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme

du Bas-Léon. Ainsi aujourd’hui, tous les déplacements ou suppression d’éléments bocagers doivent faire l’objet d’une demande d’autorisation préalable en mairie. Le technicien bocage peut ainsi accompagner les communes sur ces dossiers de préservation du maillage bocager.

5 – Le plan 500 000 arbres du département du Finistère

Le département du Finistère porte actuellement un plan arbre avec pour objectif l’implantation de 500 000 arbres dans le département à horizon 2031. Ce projet apparaît complémentaire de Breizh Bocage, en ceci notamment qu’il permet les projets de plantations intra-parcellaires que ne permet pas Breizh Bocage. Le portage de projet s’effectue de manière différente de Breizh Bocage avec une maîtrise d’ouvrage assurée par le porteur de projet assisté d’un technicien bocage agréé BCAE. Avec des zones de priorisations différentes du programme Breizh Bocage, ce plan 500 000 arbres du département apparaît donc complémentaire et a vocation à s’articuler avec Breizh Bocage.

70

6 – Le PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la CLCL / CCPA et CCPI déclinent de nombreuses fiches actions, dont plusieurs sont consacrées au bocage et à ses bénéfices environnementaux. (cf. annexe p82-83)

7 – La Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA)

La reconquête de la qualité des eaux apparaissant comme un enjeu majeur du Bas-Léon, la gestion des cours d’eaux s’avère être un espace de dialogue privilégié pour assurer une cohérence environnementale des projets, notamment en ripisylve. Ainsi, les techniciens GeMA (SEBL, CCPA, CCPI) sont en lien étroit avec les techniciens en charge des programmes Breizh Bocage afin de répondre au mieux aux enjeux croisés.

8- AAP régional en faveur des continuités écologiques du Bas-Léon:

En 2019, le Syndicat des Eaux a répondu à un appel à projet régional portant sur la trame verte et bleue et la biodiversité où le bocage est un axe majeur. 3 axes de travail ont été définis :

AXE 1 : améliorer les connaissances des continuités écologiques

AXE 2 : faire un focus sur la gestion des certains milieux d’intérêts pour la biodiversité

AXE 3 : promouvoir et sensibiliser sur cette thématique

La mise en oeuvre du plan action est en cours.

9- Fonds LEADER Pays de Brest

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a déposé le 4 novembre 2022 sa candidature auprès de la Région pour animer le programme LEADER 2023-2027 pour le compte de ses 6 EPCI (hors Brest métropole).

Soutien à des projets innovants en zones rurales, LEADER est un laboratoire d’expérimentation pour le Pays de Brest visant à accompagner des actions pilotes et/ou collectives sur le territoire (notamment pour le développement de la filière bois et l’agroécologie).

10- Plan paysage de la CCPI

Le Plan de Paysage est un outil au service des élus pour renforcer l’attractivité d’un territoire. Il permet d’appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s’agit donc d’une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l’aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus.





3.9 Maquette financière 2023-2027

Budget prévisionnel Breizh Bocage III du Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Animation	2023	2024	2025	2026	2027
Budget*	43 863 €	54 638 €	54 638 €	54 638 €	54 638 €
ETP	0,9	1	1	1	1
Subvention prévu 70 %	30 704 €	38 247 €	38 247 €	38 247 €	38 247 €

* référence 1607 h via un forfait à 34€/h

71

Travaux	2023	2024	2025	2026	2027
Budget HT*	260 000€	260 000€	260 000€	260 000€	260 000€
Subvention prévu 80 % **	208 000 €	208 000 €	208 000 €	208 000 €	208 000 €

* estimation faite selon la base des coûts de références de plantation agroforestière établies par l'Afac-agroforesterie 2023

** calcul de 80% du HT de la base forfaitaire.

Budget prévisionnel Breizh Bocage III de la Communauté de Communes du Pays des Abers

Animation	2023	2024	2025	2026	2027
Budget	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€
ETP	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
selon forfait*	21 855,20 €	21 855,20 €	21 855,20 €	21 855,20 €	21 855,20 €
Subvention prévu 70 %	15 298,64 €	15 298,64 €	15 298,64 €	15 298,64 €	15 298,64 €

72

* référence $1607 h \times 0,4 = 642,80h$ via un forfait à 34€/h

Travaux	2023	2024	2025	2026	2027
Budget HT*	89 000 €	89 000 €	89 000 €	89 000 €	89 000 €
Subvention prévu 80 % **	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €

* estimation faite selon la base des coûts de références de plantation agroforestière établies par l'Afac-agroforesterie 2023

** calcul de 80% du HT de la base forfaitaire.



Budget prévisionnel Breizh Bocage III du Pays d'Iroise Communauté :

Le plan de financement comprend deux volets : le fonctionnement qui est lié à l'animation du programme et l'investissement qui est lié aux travaux.

Animation	2023	2024	2025	2026	2027
Budget	24 500 €	25 725 €	27 011,25 €	28 361,81 €	29 779,90 €
ETP	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
selon forfait*	27 319 €	27 319 €	27 319 €	27 319 €	27 319 €
Subvention prévi 70 %	19 123,30 €	19 123,30 €	19 123,30 €	19 123,30 €	19 123,30 €

* référence $1607 h \times 0,5 = 803,50 h$ via un forfait à 34€/h

73

Les frais de fonctionnement couvrent 0,5 ETP pour la coordination administrative du programme Breizh Bocage. Ils sont financés à : 70 % par des fonds publics et 20% en autofinancement.

Estimation du coût réel des travaux :

Travaux	2023	2024	2025	2026	2027
Equipe Espace Nat.	33 201,00 €	34 861,05 €	36 604,10 €	38 434,31 €	40 356,03 €
Travaux	43 548,86 €	45 726,41 €	48 012,73 €	50 413,36 €	52 934,03 €
Total	76 749,96 €	80 587,46 €	84 616,83 €	88 847,67 €	93 290,06 €

Les frais d'investissements couvrent l'ensemble des travaux engagés pour le programme Breizh Bocage (talutage et plantation). Pays d'Iroise Communauté réalise les travaux de plantation en régie, ce volet est inscrit dans la partie travaux.

Ils sont financés à : 80% par des fonds publics et 20% en autofinancement

Budget prévisionnel Breizh Bocage III de la Communauté Lesneven Côte des Légendes :

Animation	2023	2024	2025	2026	2027
Budget*	50 000€	55 000€	55 000€	55 000€	55 000€
ETP	1	1	1	1	1
Subvention prévu 70 %	35 000€	38 500 €	38 500 €	38 500 €	38 500 €

* référence 1607 h via un forfait à 34€/h

74

Travaux	2023	2024	2025	2026	2027
Budget HT*	125 000€	125 000€	125 000€	125 000€	125 000€
Subvention prévu 80 % **	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

* estimation faite selon la base des coûts de références de plantation agroforestière établies par l'Afac-agroforesterie 2023

** calcul de 80% du HT de la base forfaitaire.

4.1 Gouvernance

Le 04 octobre 2022 s'est tenue une session de concertation lors de la commission trames vertes et bleues animée par le SAGE du Bas-Léon regroupant de multiples acteurs du territoire (élus, référents agricoles, associations, acteurs économiques, ...). Plusieurs enjeux sur la gestion durable du bocage et les filières de valorisation sont ressorties (cf. annexe p77 à p81) et correspondent aux actions proposées dans cette feuille de route.

L'ensemble des éléments présents dans cette feuille de route ont pu être concertés et présentés dans différentes instances des 4 structures animatrices (SEBL, CLCL, CCPA, CCPI). Ils ont été présentés

dans des COPIL spécifiques, lors du COPIL unique Bas-Léon, en Commission Environnement des EPCI, en Comité Syndical, lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et lors de Conseils Communautaires.

Annuellement, chaque programme d'animation et de travaux porté par l'une des 4 structures (CCPI/CCPA/SEL/CLCL) seront à nouveau validés dans ces instances officielles. De plus 1 COPIL par territoire d'animation sera organisé (en lien avec les actions de bassins versants) ainsi qu'un 1 COPIL unique à l'échelle du Bas-Léon.

75



Annexe 1 :
Flyer sur l'intérêt du bocage fonctionnel

Le bocage
un atout pour nos territoires

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon vous accompagne

Quels liens entre le bocage et la qualité des eaux ?

7 m³ d'eau de pluie stockés sous un mètre de haie

2/3 des particules d'un sol sont maintenus dans les parcelles

- ✓ limite le ruissellement,
- ✓ réduit l'intensité des crues,
- ✓ évite la dérive des produits phytosanitaires et des contaminations,
- ✓ maintient les berges.

Pourquoi et comment former un brise-vent efficace ?

Privilégier une haie d'arbres et d'arbustes semi-perméable (une haie totalement imperméable accentue les effets de turbulence au milieu de la parcelle)

Baisse de production sur 0,5 fois la hauteur de la haie

+ 15 à 20 % de production à l'échelle de la parcelle (toutes cultures confondues)

+ 2°C la nuit en hiver - 2°C la nuit en été

Une haie abrite 15 fois sa hauteur

Comment le bocage s'inscrit dans notre patrimoine ?

De nombreux noms de quartiers font référence au bocage.

- KERIZOC (verger)
- KLEUZ FOZ (ancien talus)
- KERFAVEN (plantation d'hêtre)

c'est un héritage collectif, un patrimoine à valoriser.

Le bocage est une spécificité paysagère de notre territoire. D'anciennes haies révèlent les savoir-faire agricoles.

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon
bocage.basleon@orange.fr
02 98 30 83 00

© SEBL 2018. Conception : SEBL, ne pas jeter sur la voie publique.

Pourquoi et comment accueillir + d'auxiliaires de culture ?

Certains carabes (petits coléoptères vivant dans les haies) consomment 125 pucerons/jour des limaces, escargots, doryphores pouvant peser jusqu'à 3 fois leur poids en une journée.

Un couple de mésanges bleues et ses petits consomment quotidiennement coléoptères, chenilles, pucerons, punaises, mouches, larves et œufs d'insectes ce qui représente 10 000 insectes par an.

70% des cultures dépendent de l'activité des polliniseurs (abeilles, bourdons, ...).

4 espèces de chauves-souris dépendent directement du bocage. Elles ingèrent jusqu'à 3000 insectes par nuit.

OBJECTIF : + d'auxiliaires de culture et de biodiversité

— de ravageurs par la création d'un équilibre

Maintenir 3 strates

Zone dépourvue de certains auxiliaires

Largur = 100m

Certains auxiliaires (comme les carabes) ne se déplacent que sur une bande de 50 m max.

Favoriser les parcelles rectangulaires

Les essences à favoriser

Le chêne peut héberger jusqu'à 280 espèces d'insectes différents.

3 à 4 espèces d'arbres et d'arbustes dans une haie permettent de multiplier par 10 la biodiversité.

Les Cyprès et Thuya sont à éviter. Seulement 2 ou 3 espèces d'oiseaux y nichent et quasiment pas d'insectes. De plus, à l'échelle d'une parcelle, ils sont de mauvais brise-vent.

Comment planter et entretenir ?

LE PROGRAMME Les travaux de talutage et de plantation peuvent être financés à 100 % d'ici 2020*.

MAEC Des aides sur la gestion durable des haies existent (ex: entretien pied à pied à 0,70 € / ml chaque année ...)*.

* sous conditions, pour plus d'information contacter le Syndicat.

Source : David ROLLAND Rédaction Dep. des Chasseurs (2011) INRA Science Impact, Brun J.C., Aubineau J. (1989), Pollard (1988), Séverine Aïtoua de la

COMMISSION « TRAME VERTE » - ACTIONS A PRIORISER



*Gestion différenciée des
ESPACES VERTS (collectivités)*



*Gestion durable des
BORDS DE ROUTE*



*Préserver, développer et entretenir
durablement le BOCAGE*

*Faciliter le développement de filière de
valorisation (plateforme de stockage du
bois, ...)*



GESTION DURABLE DES MILIEUX

 *Préserver les ZONES
HUMIDES, favoriser leur
réhabilitation et leur
restauration*



 *Préserver les PRAIRIES humides
ou non humides*



*Accompagner les agriculteurs vers la
labélisation de leurs haies*

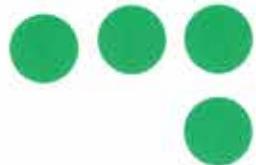


COMMISSION « TRAME VERTE » - ACTIONS A PRIORISER



PGDH

(Plan Gestion Durable des Haies)



BREIZH BOCAGE +

PROGRAMME CD29



CONCOURS

GENERAUX AGRICOLES

Prairies



Agroforesterie



OUTILS A MOBILISER

78

Inventaire des zones
humides et du bocage



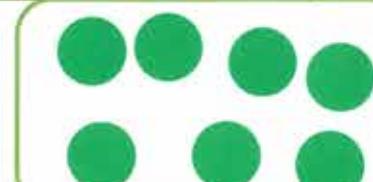
PAEC - MAEC



Label Végétal local



Fond carbone



SCIC locale

Economie Sociale et Solidaire Bois énergie/Gestion Durable du Bocage

COMMISSION « TRAME VERTE » - ACTIONS A PRIORISER



Collectivités



visites de lieux exemplaires pour les collectivités, agriculteurs, grand public

d'expériences

Sorties terrain

Agriculteurs



Plus informer exploitants, sur réglementations (ex: au bocage, ZH, corridor etc. Et également les E.T.A.

Concours généraux agricoles

Scolaires



Spectacles



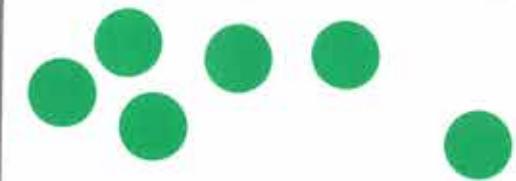
Lettres d'information

Livrets illustrés

Sachets de graines

Vidéo

Grand Public



Volet réglementaire



Intégration dans les documents d'urbanisme, mise en œuvre de la PAC 2023, des PCAET, ...

ZONES HUMIDES

Edition de règles de préservation plus strictes via le règlement du SAGE

*Bocage.
Préserver existant
++
Identifier secteurs,
où Bocage manque et
fixer des objectifs prioritaires
de reconstruction sur ces
secteurs*

BOCAGE

Accompagnement technique des services d'urbanisme (ex : mise en place de commission locale d'arasement, partage des données ...)

Accompagnement des agriculteurs sur les projets de déplacements / compensations des haies

Etudes (réalisation et diffusion des résultats)



Observatoire photographique

Développement des formations techniques (ex : connaissance botanique, entretien, ...)

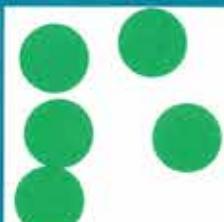


81



« AMELIORATION DES CONNAISSANCES »

Mise à jour de l'inventaire des zones humides



ABC communaux



Annexe 3 :
Extrait de PCAET locaux

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Axe stratégique : Un territoire résilient aux effets du changement climatique

Les effets du changement climatique sont déjà présents. Le territoire doit s'adapter aux différents effets et anticiper les évolutions futures. Des actions sont menées sur les espaces littoraux pour lesquels la CLCL est très impactée. Des programmes spécifiques sont ensuite menés au niveau environnemental.

1. Orientation : Maintien et restructuration du bocage

1.1 Participer au programme Breizh Bocage

Objectifs de l'action	Maintenir, développer le bocage
Contenu de l'action	Participer au programme Breizh bocage
Modalités d'application	La CLCL consacre sur ce projet 0.7 ETP afin de coordonner le programme
Maitrise d'ouvrage	CLCL
Partenaires	Europe (FEADER), Région, Agence de l'eau, Département
Coût prévisionnel	10 000 € de restant à charge en animation sur 32 000 € en coût total 8 à 15 000 € de restant à charge pour 40 à 60 000 € de travaux
Echéancier	Chaque année
Indicateurs de suivi	Nombre de km de haies et talus créés Captation de Co2 ou tonnes de Co2 évitées par le programme

Extrait du PCAET de la CLCL

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Axe stratégique : Soutien à une agriculture et à une alimentation durable

2- Orientation : Accompagner le développement d'une agriculture peu émissive

2.2 Appuyer le développement d'une filière bois plaquette via l'entretien du bocage existant

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une énergie renouvelable locale Amélioration de l'entretien du bocage existant favorisant un maintien et une régénération des haies et donc leur préservation sur le long terme Faire une valorisation économique avec les haies et donc favoriser leur implantation
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la valorisation du bocage en bois plaquette auprès des exploitants avec une gestion labellisée durable Faciliter l'implantation d'une plateforme de stockage, de broyage Appuyer le développement de chaufferies bois
Modalités d'application	Programme Breizh bocage
Maitrise d'ouvrage	CLCL
Partenaires	SCIC Coat Bro Montroulez
Coût prévisionnel	Financé hors PCAET, coût d'animation Breizh bocage
Echéancier	En cours
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitants développant le bois plaquette + tonnage réalisé

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Assurer une ressource bois locale:

- Développer l'agroforesterie et la plantation de haies en lien avec le programme Breizh Bocage (Cf. action n°4.1.2) et via d'autres programmes (Département, fonds pour l'arbre...)
- Développer une gestion durable du bocage en partenariat avec le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et en lien avec le programme Breizh Bocage (plan de gestion durable des haies).
- Développer la mise en place du "label haie"
- Etudier la possibilité de travailler avec les territoires voisins (plus boisés) Assurer des débouchés locaux
- Intégrer dans les projets de construction et de rénovation des communes et de la CCPA, lorsque c'est possible, un mode de chauffage au bois énergie pour remplacer l'utilisation d'énergies fossiles

- Communiquer largement sur le dispositif Fonds Chaleur, notamment auprès des entreprises **Assurer la mise en place de la filière**
- Réaliser un benchmark de filières bois bien structurées et organiser des visites de terrain pour les élus (Chaufferies bois, réseaux de chaleur, plateformes bois-énergie)
- Se rapprocher de structures "expertes" pour solliciter un accompagnement (SCICs bois-énergie, association AILE, Abibois...)
- Développer un réseau de plateformes bois pour faciliter l'approvisionnement des chaufferies locales existantes
- Etudier la création d'une SCIC ou l'adhésion à la SCIC Coat Bro Montroulez qui exploite (plateforme de séchage) et fournit de la plaquette bois pour les chaudières bois du Pays de Morlaix
- Engager une réflexion avec les territoires voisins

83

Extrait du PCAET de la CCPA

Ensemble,
Bocageons-nous ...

Agissons ensemble dans l'Intérêt Général